

## Diagnostic du Plan Départemental de Prévention

14 septembre 2011

# SOMMAIRE

<b>PHASE 1 – ETAT DES LIEUX</b>	<b>4</b>
<b>1 LES POLITIQUES LOCALES ET RESEAUX PRESENTS SUR LE TERRITOIRE</b>	<b>4</b>
1.1 Les politiques locales en lien avec la prévention des déchets	4
1.2 Les réseaux thématiques	4
<b>2 DIAGNOSTIC DECHETS</b>	<b>5</b>
2.1 L'évolution de la production de déchets	5
2.2 Les caractéristiques du gisement	10
2.3 Les gisements d'évitement des OM	12
<b>3 LES ACTEURS DU TERRITOIRE</b>	<b>15</b>
3.1 Bilan des acteurs interrogés	15
3.2 Bilan des acteurs identifiés	16
<b>4 ETAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES LOCAUX DE PREVENTION</b>	<b>17</b>
<b>5 LES ACTIONS DE PREVENTION MENEES OU PROJETEES SUR LE DEPARTEMENT</b>	<b>19</b>
5.1 Le programme de prévention du VALTOM : « agir pour moins de déchets »	19
5.1.1 <i>Promotion du compostage individuel</i>	19
5.1.2 <i>Le compostage collectif « compostage à tous les étages »</i>	20
5.1.3 <i>Opération foyers témoins</i>	21
5.1.4 <i>Ecoles témoins</i>	22
5.1.5 <i>Autres actions</i>	22
5.2 Les actions de réduction des déchets verts et des déchets fermentescibles	23
5.3 Distribution de l'autocollant Stop Pub	23
5.4 Les actions du réemploi de biens	24
5.5 Les manifestations eco-responsables	25
5.6 Le réemploi du textile	26
5.7 Les actions à destination du tourisme	27
5.8 L'éducation à l'environnement	28
5.9 Les actions sur la consommation : les modifications d'actes d'achat	29

5.10	La consommation locale	30
5.11	Les actions vers les entreprises	30
5.12	Le financement incitatif	31
5.13	Le développement des couches lavables	32
5.14	l'éco-exemplarité des acteurs	32
5.15	Bilan des actions de prévention	34
<b>6</b>	<b>L'EXEMPLARITE DU CONSEIL GENERAL</b>	<b>35</b>
6.1	Sensibilisation des agents	35
6.2	Les objets à durée de vie limitée	36
6.3	Dématérialisation	36
6.4	La gestion des déchets	36
6.5	Suivi des achats de papier	36
6.6	Les achats responsables	37
6.7	La politique de réduction de l'usage des produits phytosanitaires	38
6.8	Le suivi des actions	38
6.9	Synthèse de l'exemplarité du CG	38
<b>7</b>	<b>SYNTHESE / ACTIONS DE PREVENTION</b>	<b>40</b>
7.1	Synthèse des actions	40
7.2	Synthèse des actions et acteurs	41
	<b>CONCLUSION</b>	<b>42</b>
	<b>ANNEXES</b>	<b>43</b>
	Bilan démographique	44
	Bilan touristique	46
	Bilan économique	49
	Bilan de l'économie sociale et solidaire	50
	Bilan des modes de consommation	51
	Bilan des indicateurs socio-économiques	52

# PHASE 1 – ETAT DES LIEUX

L'objectif de l'état des lieux est d'identifier sur le territoire les actions et acteurs agissant sur la prévention des déchets. Les indicateurs territoriaux ayant un effet sur la production de déchets sont indiqués par des focus. L'ensemble du diagnostic territorial est disponible en annexe 1.

## 1 LES POLITIQUES LOCALES ET RESEAUX PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

Le Plan de prévention des déchets peut s'intégrer ou interagir avec d'autres politiques locales et réseaux thématiques du territoire.

### 1.1 LES POLITIQUES LOCALES EN LIEN AVEC LA PREVENTION DES DECHETS

Les Agendas 21 sont assez développés sur le territoire. De nombreuses actions intègrent des problématiques de prévention des déchets.

En 2010, 8 structures portent des Agendas 21 sur le territoire (source : <http://www.agenda21france.org>) :

- le Conseil Régional,
- le Conseil Général,
- la CC Gergovie Val d'Allier,
- 4 communes (Clermont-Ferrand, St Bonnet près Riom, Teilhède, Pont du Château),
- le lycée agricole Rochefort-Montagne.

### 1.2 LES RESEAUX THEMATIQUES

Au niveau de la région, il existe plusieurs réseaux thématiques :

- Fondation du réseau Macéo, pour le développement économique durable du Massif Central par l'ADIMAC (Association pour le Développement Industriel du Massif Central), l'APAMAC (Association pour la Promotion de l'Artisanat du Massif Central), le SIDAM (Service Interdépartemental pour l'Animation du Massif Central), et l'UCCIMAC (Union des Chambres de Commerce et d'Industrie du Massif Central).
- Animation par le comité régional touristique de Nattitude, un réseau d'hébergements avec des valeurs communes, dont l'éco-responsabilité (<http://pro.auvergne-tourisme.info/acteurs-du-tourisme/demarche-nattitude-14-1.html>).
- Animation par le CREEA (anciennement Graine Auvergne) d'un réseau régional d'éducation à l'environnement.

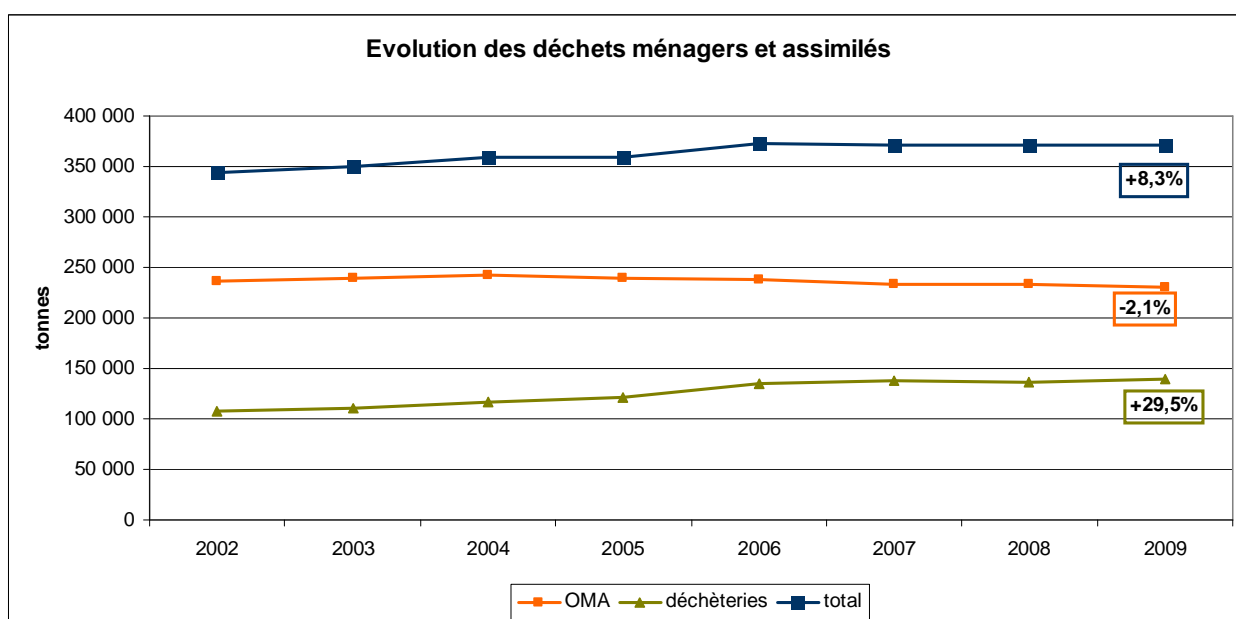
## 2 DIAGNOSTIC DECHETS

Cette partie a pour objectif d'évaluer l'évolution des déchets ces dernières années, puis de caractériser le gisement 2009, afin de déterminer les gisements d'évitement.

### 2.1 L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS MENAGERS

#### ► Synthèse

**Au global, depuis 2002 (date de révision du PDEDMA), les déchets ménagers collectés (ordures ménagères résiduelles – Omr, collectes sélectives et déchèteries) sur le territoire ont augmenté de 8,3 %, en raison d'une croissance importante des déchets déposés en déchèteries.** En 2009, le tonnage de déchets ménagers est de 370 100 tonnes.



**Figure 1 : Evolution des déchets ménagers et assimilés**

Les OMA, Ordures Ménagères et Assimilées, sont constituées de différents flux de déchets :

- Les ordures ménagères résiduelles,
- Les flux issus des collectes sélectives : emballages, papiers, verre et déchets fermentescibles (c'est-à-dire les biodéchets collectés sélectivement).

**Focus indicateurs territoriaux :** La population INSEE 2008 municipale (parue au 1<sup>er</sup> janvier 2011) du territoire du Plan (territoire départemental, plus les communes de Haute-Loire appartenant au Syndicat Issoire Brioude) est de **667 303 habitants**. La densité est la plus dense sur l'agglomération clermontoise. Le territoire départemental a vu une évolution globale de sa population de **3.68 %** entre 1999 et 2006. Elle est particulièrement marquée dans les communes en périphérie de l'agglomération clermontoise.

## Les ordures ménagères et assimilées

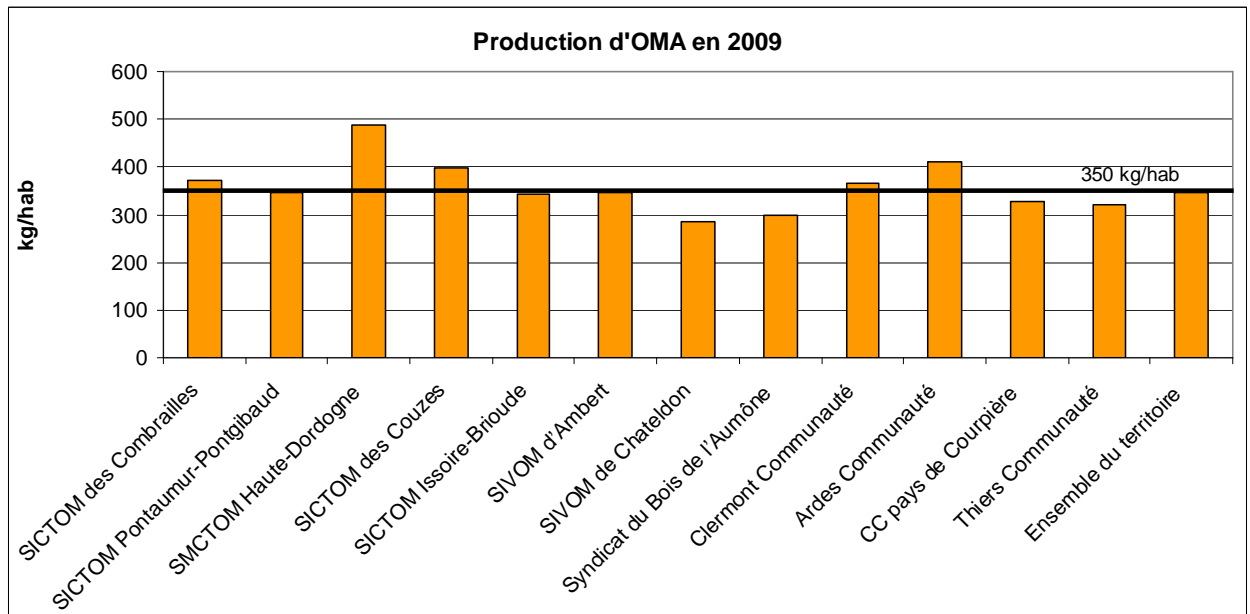


Figure 2 : Production d'OMA en 2009 par EPCI

En 2009, la production moyenne d'OMA sur le territoire est de 350 kg/hab. Les EPCI situés au sud-ouest du territoire (SMCTOM Haute-Dordogne, SICTOM des Couzes, Ardes communauté) ont des ratios de production plus élevés, qui s'expliquent en particulier par la fréquentation touristique de ces territoires.

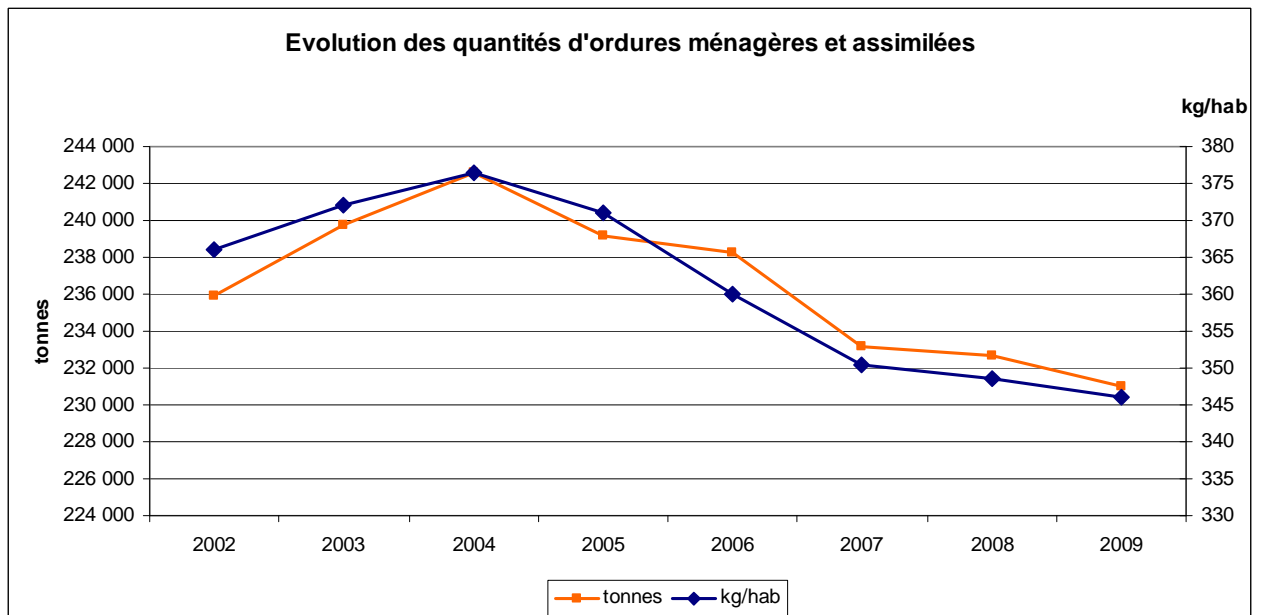


Figure 3 : Evolution des ordures ménagères et assimilées

Entre 2002 et 2009, **les ordures ménagères et assimilées du territoire du PDEDMA** (qui intègre une partie du territoire de la Haute-Loire) **ont diminué de -2,1%**. Pendant la même période, la population du territoire a augmenté d'environ 3,5%. Ce qui se traduit par une baisse plus importante au niveau du ratio de production par habitant avec -5,5 %. **Le territoire est donc déjà dans une dynamique de réduction des ordures ménagères.**

La comparaison des quantités d'OMA entre 2002 et 2009 est la suivante :

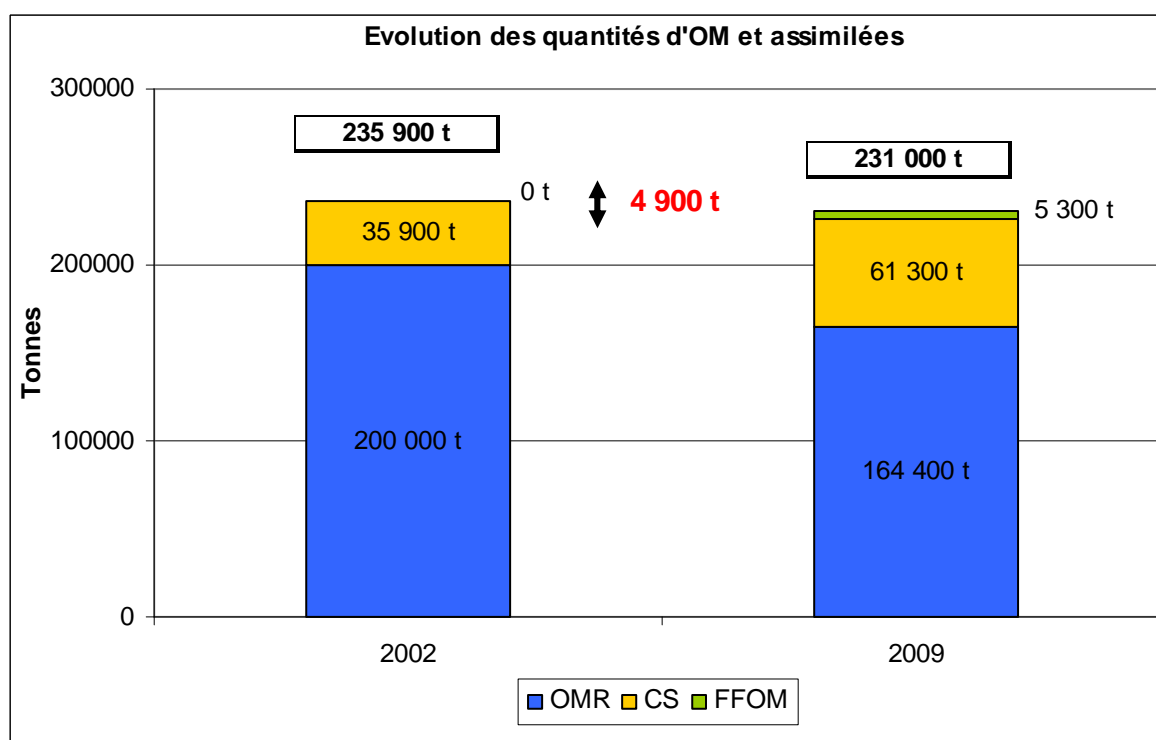


Figure 4 : Production d'OMA en 2002 et en 2009

On constate un écart de près de 5 000 tonnes entre les tonnages d'OMA produits en 2002, et ceux produits en 2009. Cet écart peut s'expliquer en partie par les actions de prévention mises en œuvre sur le territoire :

- Entre 2003 et 2009, 18 116 composteurs ont été distribués. L'ADEME estime à 40 kg/habitant concerné la diminution de production d'OMA constatées. Les foyers du Puy-de-Dôme sont en moyenne composés de 2,2 personnes. Cette action permettrait donc un évitement de déchets de 1 600 tonnes.
- On estime que 6% des foyers disposent d'un autocollant stop-pub (donnée nationale), qui permet de diminuer de 45,4 kg/foyer les quantités d'OMA. Le Puy-de-Dôme compte 282 120 foyers. Cette action permettrait donc un évitement de déchets de 800 tonnes.
- Depuis 2001, la suppression des sacs de caisse dans les grandes surfaces est une action de prévention nationale. On estime que cette action permet chaque année un évitement de 0,71 kg/hab de sacs plastiques. Cette action permettrait donc un évitement de déchets de 500 tonnes.

Les quantités détournées par les différentes actions en place sont donc estimées à près de 3 000 tonnes, réparties comme suit :

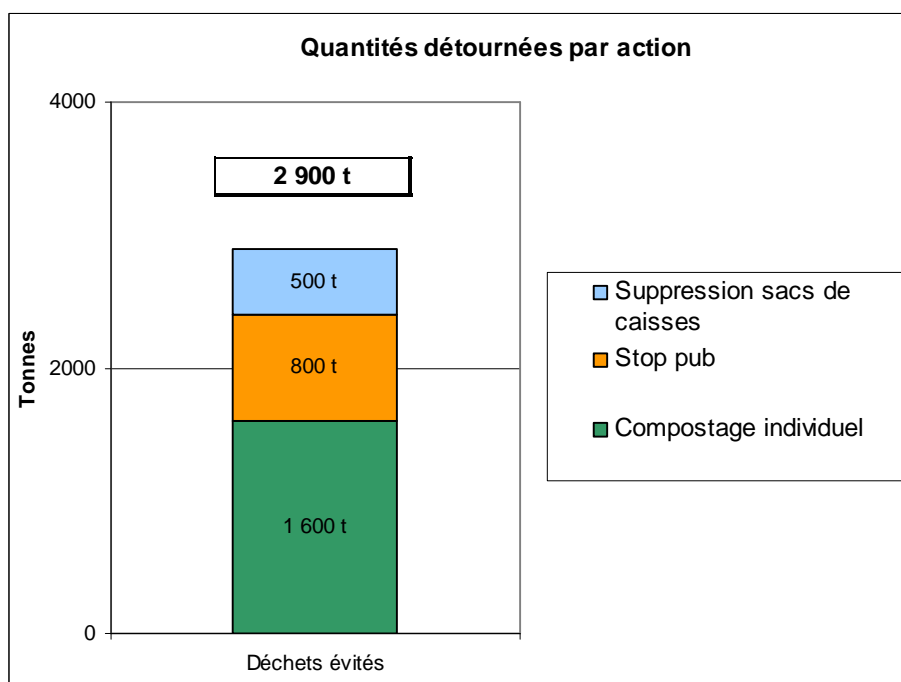


Figure 5 : Tonnages détournés par an selon les actions de prévention (estimation Inddigo)

On constate donc que les 4 900 tonnes de moins peuvent s'expliquer par :

- 2 900 t quantifiées en fonction des différentes actions de prévention en place,
- 2 000 t non quantifiables par des actions de prévention directes, mais qui peuvent s'expliquer par :
  - la pratique du compostage en habitat collectif et dans les établissements publics (quantités non connues),
  - le transfert d'une partie des OM vers les déchèteries (augmentation de +29,5 % des quantités réceptionnées en déchèteries),
  - le recours au réemploi,
  - les effets de la crise de 2008, ...

Comme développé par la suite, § 6.6, depuis 2011, une action de collecte des textiles par borne se développe et pourrait permettre de détourner 275 tonnes supplémentaires par an.

### ► Les déchets déposés en déchèteries

Le total des déchets apportés en déchèteries a augmenté de **+29 %** en 7 ans, passant de 107 500 tonnes à 139 200 tonnes.

Cette augmentation peut s'expliquer par :

- **Une augmentation de l'offre** : entre 2000 et 2009, le nombre de déchèteries a augmenté, passant de 33 à 49, soit une augmentation de +50%,
- **Une augmentation de la fréquentation** : Les habitants fréquentent aussi de plus en plus les déchèteries en particulier pour des déchets qu'ils géraient avant chez eux, ( les déchets verts par exemple)

- **Une augmentation de la population :** La population a augmenté de 3,5 % sur la période 2002-2008,
- **la fermeture et la réhabilitation des décharges brutes.**

Entre 2008 et 2009, l'augmentation des tonnages de déchets de déchèterie a été de 3%, répartie comme suit entre les différents flux (la catégorie « autres » comprend les piles, les déchets ménagers spéciaux, les DASRI, l'amiante, l'huile, les pneus, le plastique et le verre) :

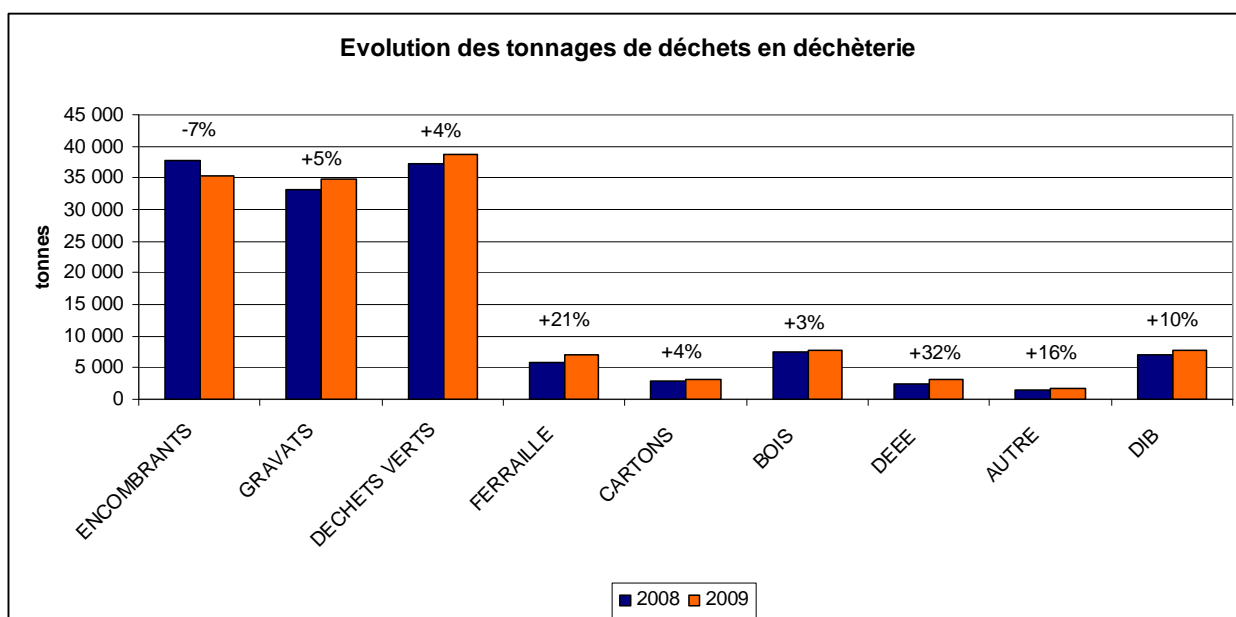


Figure 6 : Evolution des tonnages reçus en déchèterie entre 2008 et 2009

On constate que seuls les tonnages d'encombrants ont diminué, les autres catégories ont vu leurs tonnages augmenter, ce qui révèle un tri plus important.

### Les caractéristiques des déchets produits en 2009

L'année de référence pour l'état initial est l'année 2009. Les déchets suivants ont été produits sur le territoire du Plan (inclus les déchets générés par les entreprises et collectivités, dénommés déchets assimilés) :

	Tonnage 2009	kg/hab/an	Part du total	Par équivalent habitant par an*
<b>OMR</b>	164 354	246	62 % des déchets	233
<b>Collecte sélective</b>	61 263	92		87
<b>Biodéchets</b>	5 347	8		8
<b>Déchets verts</b>	38 706	58	38% des déchets	55
<b>Inertes</b>	34 860	52		49
<b>Encombrants</b>	35 258	53		50
<b>Autres déchets</b>	30 348	46		43
<b>TOTAL déchets</b>	<b>370 135</b>	<b>555</b>		<b>526</b>

Tableau 1 : Bilan des déchets produits en 2009 - base population plan (667 300) – Source INSEE

\* Ce ratio intègre la population touristique, la population de référence prise en compte est la municipale plus la population touristique lissée sur l'année (soit 704 300 équivalent habitants).

## 2.2 LES CARACTERISTIQUES DU GISEMENT

### ▮ Les ordures ménagères

Une caractérisation des ordures ménagères a été réalisée en 2007 sur le territoire de Clermont communauté. Les résultats sur humide sont comparés avec ceux du MODECOM national (colonnes OMr des ménages et OMr des activités économiques du tableau 3) réalisé par l'ADEME en 2007 (les fines ont été comptées avec les déchets putrescibles pour Clermont Communauté) :

Catégories	MODECOM Omr	%	Caractérisation Clermont com	%
Déchets putrescibles	125,1	39,6%	93,8	37,5%
Papiers	33,1	10,5%	32,5	13,0%
Cartons	18,1	5,7%	15,0	6,0%
Verre	19,9	6,3%	10,0	4,0%
Métaux	9,4	3,0%	7,5	3,0%
<b>Total</b>	<b>316,2</b>		<b>250,0</b>	

Tableau 2 : Comparaison du MODECOM 2007 et de la caractérisation OMr de Clermont Communauté 2007, en kg/hab

On constate que les déchets putrescibles et le verre sont en quantité moindre dans la caractérisation de Clermont Communauté que dans la caractérisation nationale. Les autres flux sont comparables.

Clermont communauté est un milieu urbain, une caractérisation en milieu plus rural est en cours de réalisation par le SBA.

Les catégories de déchets étudiés pour la caractérisation de Clermont Communauté sont assez spécifiques (seuls les déchets recyclables et putrescibles sont détaillés). Dans le cas d'une vision départementale, les résultats du MODECOM vont donc également être utilisés, sachant qu'un des constats réalisés lors du MODECOM 2007 est qu'il n'y a pas de différence significative dans la composition (en %) des ordures ménagères en fonction des types d'habitats ainsi que des zones géographiques.

Catégories	OMR des ménages	OMR des activités économiques	Matériaux secs collectés sélectivement	Verre collecté sélectivement	Total	%
Déchets putrescibles	96	29	0,3	0	<b>125,4</b>	<b>32,1%</b>
Papiers	26,1	7	23,9	0,1	<b>57,0</b>	<b>14,6%</b>
Cartons	13,5	4,6	8,7	0	<b>26,9</b>	<b>6,9%</b>
Composites	4,5	1	1,2	0	<b>6,6</b>	<b>1,7%</b>
Plastiques	6,6	0,8	0,1	0	<b>7,5</b>	<b>1,9%</b>
Textiles	25,6	8,1	0,2	0	<b>33,8</b>	<b>8,7%</b>
Textiles sanitaires	29,4	7,4	6,8	0	<b>43,7</b>	<b>11,2%</b>
Combustibles non classés	6,2	2	0,2	0	<b>8,3</b>	<b>2,1%</b>
Verre	16,9	3	1,3	27,5	<b>48,7</b>	<b>12,5%</b>
Métaux	7,7	1,8	2,4	0,1	<b>11,9</b>	<b>3,0%</b>
Incombustibles non classés	13,2	3,4	0,1	0,1	<b>16,8</b>	<b>4,3%</b>
Déchets ménagers spéciaux	1,9	0,7	0,2	0	<b>2,8</b>	<b>0,7%</b>
Eléments fins < 8 mm	-	-	0,3	0,8	<b>1,1</b>	<b>0,3%</b>
<b>Total</b>	<b>247,6</b>	<b>68,6</b>	<b>45,6</b>	<b>28,6</b>	<b>390,3</b>	

Tableau 3 : Décomposition des ordures ménagères en France avec ventilation des éléments fins (MODECOM 2007) en kg/hab

## ▮ Les déchets des déchèteries

Le MODECOM indique la répartition par matériaux pour la benne de tout venant en déchèteries, mais ces données n'apportent pas plus d'informations pour définir des gisements en lien avec des actions de prévention. Il n'existe pas d'approche produits sur les flux de déchets des déchèteries, et il semble intéressant de caractériser les déchets de déchèteries en particulier les bennes :

- Encombrants,
- Déchets verts (tonte, branchages, autres,...),
- Le bois (meubles, autres,...),
- La ferraille et les DEEE (objets réemployables, objets valorisables).

Les déchets de déchèteries représentent 38 % du gisement de déchets du territoire du Puy-de-Dôme, répartis comme ceci en 2009 :

	<b>Puy de Dôme tonnage 2009</b>	<b>Puy de Dôme kg/hab 2009</b>	<b>National kg/hab 2007</b>
Encombrants	35 258	53,0	47,3
Gravats	34 860	52,4	52,8
Déchets verts	38 706	58,2	52,8
Ferraille	7 023	10,6	9,9
Cartons	3 073	4,6	4,8
Bois	7 722	11,6	10,2
DEEE	3 233	4,9	<i>Compris dans les encombrants</i>
Autres	1 645	2,5	3,6
DIB	7 652	11,5	0
<b>TOTAL déchets</b>	<b>140 817</b>	<b>211,7</b>	<b>181,4</b>

**Tableau 4 : Répartition des déchets de déchèterie du Puy-de-Dôme en 2009 et comparaison avec les données nationales (enquête collecte ADEME 2007)**

Sur le département du Puy-de-Dôme, **les déchets collectés en déchèteries représentent 25 % de plus que la moyenne nationale**. Les encombrants et les déchets verts sont particulièrement plus représentés.

A ces déchets, on peut ajouter les textiles collectés par les structures associatives. Comme détaillé au § 6.6, l'association collectant les bornes à textile du territoire estime qu'entre 400 et 450 kg de textiles sont collectés sur une borne en un mois, ce qui représenterait 275 tonnes/an sur le territoire du Puy-de-Dôme. Cela correspond à 0,4 kg/habitant/an pour un gisement national de 8 kg/habitant/an (Modecom), **les textiles seraient donc collectés à hauteur de 5 %**.

## ▮ Zoom sur le gisement des déchets dangereux des ménages

La prévention des déchets intègre des actions visant à réduire la toxicité des déchets. A notre connaissance, la principale action initiée sur le territoire est l'accueil de ces déchets dans les déchèteries, via des conditions de stockage adaptées (88 % des déchèteries accueillent les déchets dangereux des ménages (DDM) en 2009).

En 2009, les quantités collectées représentent près de 850 tonnes, tout type de déchets dangereux confondus. Entre 2008 et 2009, leur collecte a augmenté de + 22%.

Type de déchets	2008 (t)	2009 (t)	2009 (en kg/hab/an)
DDM	521	628	0,9
Huiles	85	95	0,14
Piles	87	122	0,18
<b>TOTAL Déchets dangereux</b>	<b>693</b>	<b>845</b>	<b>1,22</b>
DASRI	5	7	0,01

**Tableau 5 : Evolution des déchets dangereux collectés en déchèteries (données CG63)**

Selon le MODECOM, les ordures ménagères en France contiennent 2,76 kg/hab/an de déchets dangereux et les apports en déchèteries représentent en plus 1,91 kg/hab/an, soit au total **un gisement de déchets dangereux évalué à 4,67 kg/hab/an**.

**Les déchets collectés en déchèteries, sur le territoire du Puy-de-Dôme, en incluant les huiles moteurs et les piles, représentent 1,22 kg/hab, soit 20 % du gisement total. Il reste donc une marge importante de collecte de ces déchets et de réduction de leur utilisation.**

### 2.3 LES GISEMENTS D'ÉVITEMENT DES OM

En fonction des résultats du MODECOM 2007, certains gisements sont facilement reliables à des actions de prévention pour les ordures ménagères. L'étude européenne d'ACR+, traduite par l'ORDIF en novembre 2009, estime le potentiel d'évitement à 100 kg/hab/an (en prenant en compte les flux de déchèteries).

Le tableau suivant présente la moyenne française de production de déchets (MODECOM 2007), très proche de celle du département du Puy-de-Dôme, en fonction d'actions de prévention et le potentiel de réduction associé, issu de l'étude ACR+ :

Type de déchets		Ratio de production (kg/hab)	Actions de prévention	Potentiel de réduction (kg/hab)
<b>Déchets putrescibles</b>	Déchets alimentaires (reste de cuisine)	100	Compostage domestique	- 40
	Produits alimentaires non consommés (sous emballage)	7	Anti-gaspillage (gestes de consommation)	
	Déchets de jardin	15	Compostage domestique herbicyclage ou mulching	
<b>Papiers</b>	Imprimés Publicitaires	20	Opération stop-pub	- 15
	Papiers bureautiques	9	Limitation des impressions Papier brouillon	
<b>Déchets ménagers spéciaux</b>	Produits chimiques	1	Prévention qualitative par le non mélange	- 0,3 à 1
	Tubes fluorescents et ampoules basse consommation	0,04	Prévention qualitative par le non mélange	
	Piles et accumulateurs	0,14	Piles rechargeables et non mélange	
	Autres déchets ménagers spéciaux	1	Prévention qualitative par le non mélange	
<b>Plastiques</b>	Bouteilles et flacons en PET	6	Promotion de l'eau du robinet et des bouteilles consignées	- 14
<b>Textiles</b>	Textiles	7	Réemploi textile	- 4
<b>Textiles sanitaires</b>	Fraction hygiénique	19	Couches lavables	- 8
	Fraction papiers souillés	14	Hygiène autrement (éviter les essuie-tout, lingettes, ...)	
<b>TOTAL flux de déchets impactés par les actions de prévention</b>		<b>199</b>		<b>- 82</b>

**Tableau 6 : Les gisements d'évitement en lien avec des actions de prévention - Source MODECOM 2007**

Le gisement d'évitement, c'est-à-dire le gisement concerné par des actions de prévention, est de 199 kg/hab, ce qui représente **50%** du gisement d'ordures ménagères et assimilées. La caractérisation réalisée par Clermont Communauté rejoint ce constat : près de 130 kg/hab pourraient faire l'objet d'actions de prévention, hors déchets dangereux des ménages. L'état de connaissance actuel ne nous permet pas de réaliser ce même tableau sur les déchets de déchèteries.

Le potentiel d'évitement, c'est-à-dire les quantités détournées lors de la mise en œuvre d'actions de prévention, est quant à lui de 82 kg/hab, soit **21%** du gisement d'ordures ménagères et assimilées.

A partir du gisement d'évitement, les collectivités peuvent calculer leur potentiel d'évitement en fonction des quantités atteignables sur leur territoire (fonction de l'état initial des actions et du niveau d'engagement programmé). Ces potentiels d'évitement seront déterminés localement dans le cadre des programmes locaux de prévention.

## 2.4 LES DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES

**Au niveau national, le gisement de déchets non ménagers représente 96 % du gisement total, les déchets ménagers constituant les 4% restant.**

Au niveau départemental, le gisement de déchets non ménagers est estimé au travers de :

- 758 800 tonnes de déchets du BTP (gisement estimé dans le cadre du Plan départemental de gestion des déchets du BTP 2006, sur la base de données 2000),
- 84 600 tonnes de DIB (estimation réalisé lors de la mise à jour du PEDMA, à partir des entrants en ISDND en 2010). Ce tonnage ne prend donc pas en compte les DIB recyclés ou valorisés, ni les déchets agricoles.

**Le gisement de déchets non ménagers départemental s'élèverait donc à 843 400 tonnes au minimum, soit 70% du gisement global.**

## 3 LES ACTEURS DU TERRITOIRE

### 3.1 BILAN DES ACTEURS INTERROGES

Afin de réaliser l'état des lieux et d'alimenter le diagnostic des actions de prévention en cours, les acteurs suivants ont été interrogés.

#### **D** *Les collectivités locales*

L'ensemble des EPCI a été contacté afin de connaître les actions de prévention entreprises sur leur territoire.

Nom de la structure intercommunale	Interlocuteur
SIVOM D'AMBERT	Mr Tournebise
SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE	Mme Gilbert
SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE	Mr Vigouroux
SMCTOM DE LA HAUTE DORDOGNE	Mme Chanseaume
SICTOM DES COUZES	Mr Julhe
SICTOM PONTAUMUR- PONTGIBAUD	Mme Fraysse
SICTOM DES COMBRAILLES	Mr Barre
COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE ALLIER ET BOIS NOIRS	Mr Selosse
CLERMONT COMMUNAUTE	Mr Thomas
ARDES COMMUNAUTE	Mr Chabrier
THIERS COMMUNAUTE	Mr Chambon
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIERE	Mr Gouttefangeas
VALTOM	Mme Garrigue

#### **D** *Les agents du Conseil général*

Une rencontre avec les agents chargés de l'Agenda 21 a permis d'identifier les politiques et les actions de prévention en place.

Nom interlocuteur	Détails sur le service
Marie-Cécile Bard	Agenda 21
Céline Viard	Agenda 21
Christine Pagés	Service Politique déchets

## Les autres acteurs du territoire

Les acteurs suivants ont été interrogés :

Type d'acteur	Nom de l'acteur	Interlocuteur
Associations	ALERTE DECHETS	Mr Fournier
Associations	AQUAVEYRE	Mme Anglaret
Associations	ARMURE	Mr Robin
Associations	ASSOCIATION ESPACE MOZAC	Christophe Montmaury
Associations	CLCV consommation logement et cadre de vie	Denise Choisy
Associations	COLLECTIF REGIONAL d'EDUCATION à l'ENVIRONNEMENT AUVERGNE	Charles Brault
Associations	CYNORHODON	Pierre Sauvât
Associations	EMMAUS	Mr Araya
Associations	ENVIE	Mlle Guillod
Associations	FEDERATION DEPARTEMENTALE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA NATURE DU PUY DE DOME FDEN 63 (FNE)	Mme Naudier
Associations	FEDERATION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DU PUY DE DOME	Mr Di Pasquale
Associations	FEDERATION DU LOGEMENT DU PUY DE DOME-CNLC	Mme Soucille
Associations	FEDERATION REGIONALE POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT (FRANE)	Mr Vigier
Associations	LES MAINS OUVERTES	Bruno Ménard
Associations	MACEO	Aurore Barthélémy
Associations	PUY DE DOME NATURE ENVIRONNEMENT	Mr Anglaret
Associations	SOCIETE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE DANS LE MASSIF CENTRAL	Mme Chaumeil
Associations	UFC QUE CHOISIR	Mr Quénot
Associations	UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES UDAF	Mme Hérilier
Entreprises	ESPACE REGIONAL CONCERTATION ET MAITRE COMPOSTEUR	Pierre Feltz
Public	ADEME	Geoffrey Priolet
Public	AGENCE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	Christine Pacaud
Public	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU PUY-DE-DOME	Mme Masson
Public	CRMA	Antoine Chevillard
Public	INTERCONSULAIRE DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PUY-DE-DOME	Bénédicte Tarnaud-Friot

### 3.2 BILAN DES ACTEURS IDENTIFIES

Pendant le diagnostic, les acteurs du Puy-de-Dôme potentiellement intéressés par des actions de prévention des déchets ont été recherchés. Cette recherche a été réalisée à partir des entretiens téléphoniques auprès des acteurs du chapitre précédent qui ont identifié les acteurs qu'ils connaissent. Ces acteurs ont également été trouvés via des recherches sur internet. Cette liste est présentée en annexe 1 de ce rapport. Elle n'est pas exhaustive, mais constitue un début de réseau d'acteurs prévention sur le Puy-de-Dôme. Cette liste peut également servir de base pour le diagnostic des programmes locaux de prévention. Au total, 80 acteurs sont identifiés sur cette liste. Les acteurs départementaux sont indiqués en gras. Les EPCI n'ont pas été indiqués mais sont bien entendu des acteurs très importants pour le Conseil Général.

## 4 ETAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES LOCAUX DE PREVENTION

L'ensemble des EPCI ont été interrogés sur le sujet.

### ► Niveau de connaissance sur le dispositif ADEME

L'ensemble des EPCI a une bonne connaissance du dispositif ADEME, grâce notamment à la session de formation « mettre en place une politique locale de prévention » organisée en novembre 2010 par le Conseil Général et aux nombreuses interventions de l'Ademe, du Conseil général et du Valtom qui se sont déroulées lors des conseils syndicaux des EPCI.

### ► Engagement dans un programme local de prévention

Le niveau de mise en œuvre des programmes locaux de prévention par EPCI est le suivant :

	Contractualisation avec l'ADEME		Etat d'avancement de la démarche			Nombre d'habitants	% pop
	Non engagé	Contrat signé	Etat des lieux	Plan d'action	Mise en œuvre		
SICTOM des Combrailles			prévu à compter de septembre			17 862	3%
SICTOM Pontaurum-Pontgibaud						18 337	3%
SMCTOM Haute-Dordogne						16 295	2%
SMCTOM des Couzes						24 103	4%
SMCTOM Issoire-Brioude			prévu à compter de septembre			92 134	14%
SIVOM d'Ambert						28 386	4%
CC entre Allier et Bois noir						6 416	1%
Syndicat du Bois de l'Aumône		24-janv-11	en cours			159 441	24%
Clermont communauté			prévu à compter de septembre			279 908	42%
Ardes Communauté						2 076	0%
CC pays de Courpière						8 351	1%
Thiers Communauté						13 994	2%
<b>% Population</b>	<b>11%</b>	<b>89%</b>					

**Tableau 7 : Niveau de mise en œuvre des programmes locaux de prévention au 1<sup>er</sup> septembre 2011**

**Attentes par rapport au plan départemental de prévention**

Les principales attentes du plan départemental de prévention des déchets émises par l'ensemble des collectivités (VALTOM compris) sont les suivantes :

<b>Attentes des EPCI par rapport au Plan</b>	<b>Nombre d'EPCI concerné</b>
Donner un cadre, des outils, des pistes de réflexion pour la mise en place des programmes locaux	6/13
Synergie entre les acteurs	4/13
Retours d'expérience	3/13
Proposition de solutions pragmatiques et adaptées à chaque territoire	2/13
Travail avec des acteurs non accessibles aux petits EPCI (grandes surfaces, ...)	2/13
Atteindre l'objectif de réduction de 7%	1/13
Faire connaître la prévention	1/13
Prendre en compte les actions existantes	1/13

## 5 LES ACTIONS DE PREVENTION MENEES OU PROJETEES SUR LE DEPARTEMENT

Suite aux différents entretiens avec les acteurs du territoire, les actions de prévention suivantes ont été référencées et analysées.

### 5.1 LE PROGRAMME DE PREVENTION DU VALTOM : « AGIR POUR MOINS DE DECHETS »

Le Valtom est un syndicat de traitement qui regroupe 11 des 12 EPCI de collecte du territoire (seul Thiers communauté n'en fait pas partie). En 2007, ce syndicat a réalisé un programme de prévention, qui s'articule selon 4 axes :

- les ménages, avec des actions sur le compostage individuel et collectif et une opération « foyers témoins »,
- les jeunes, avec l'action « écoles témoins »,
- les acteurs éco et socioculturels,
- les élus et les collectivités.

Les actions ont débuté en 2008, et sont présentées par la suite.

#### 5.1.1 PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

**Focus indicateurs territoriaux** : Le département du Puy-de-Dôme compte 282 120 logements, dont 63% de logements individuels (INSEE – données 2007).

Cette action de prévention est une des actions les plus développées sur le département. Elle constitue une action historique en place depuis 1997 (de façon hétérogène selon les EPCI). Aujourd'hui, le Valtom a repris cette action dans son programme de prévention. Il vend tous les ans, à tarifs préférentiels des composteurs, et distribue un livret d'explication. Certains EPCI participants informent les usagers sur la pratique du compostage.

Le tableau suivant présente le nombre de composteurs distribués par collectivité sur le département.

Bilan distribution	au 31 décembre 2010
SIVOM d'Ambert	2 248
Ardes Communauté	103
SIVOM de Chateldon	576
Clermont Communauté	7 048
SICTOM des Combrailles	1 092
CC du Pays de Courpière	432
Thiers communauté	-
SICTOM des Couzes	1 672
SICTOM de la Haute Dordogne	847
SICTOM Pontaurmur Pontgibaud	1 206
Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)	14 055
SICTOM Issoire Brioude	5 391
<b>TOTAL composteurs distribués</b>	<b>34 670</b>

Le coût annuel de l'opération s'élève à environ 160 000 € pour les équipements et 40 000 € pour la communication. Le CG et l'ADEME financent ces coûts HT à hauteur de 50%.

Il n'y a pas pour le moment de suivi précis des pratiques de compostage individuel malgré quelques enquêtes de satisfaction menées par le Valtom

#### Points positifs

- La grande majorité des EPCI de collecte sont engagés dans cette démarche, au travers du Valtom
- L'ensemble des collectivités distribuent ces composteurs contre une participation financière des habitants
- **Suivi réalisé** : nombre de composteurs distribués (collectivités et Valtom), 34 670 à fin 2010
- Taux de couverture intéressant : **19 % des foyers individuels en 2010**

#### Points à améliorer

- le suivi et l'évaluation de l'action
- Peu de connaissance et d'actions vers les gros producteurs de déchets fermentescibles (hors établissements scolaires), la collecte de ces déchets sera une obligation légale à compter de janvier 2012

*Indicateurs de suivi de cette action : 34 670 composteurs distribués à fin 2010*

*% de foyer en habitat individuel doté : 19 % à fin 2010*

### 5.1.2 LE COMPOSTAGE COLLECTIF « COMPOSTAGE A TOUS LES ETAGES »

En 2008, le Valtom a lancé un test pour évaluer l'efficacité préventive du compostage collectif. Les résultats ayant été très positifs (moins de bacs OMr), l'opération a été étendue à d'autres résidences en 2009 et un partenariat avec OPHIS (bailleur social du département) a été signé fin 2009, avec annexion d'un plan d'implantation sur les résidences pour les 3 ans à venir.

En 2010, 35 résidences, représentant 2 074 foyers, sont équipées de composteurs collectifs.

Les gardiens, ainsi que les habitants volontaires ont bénéficié d'une formation et d'une sensibilisation. 2 agents du Valtom ont été formés au compostage, ils sont guides composteurs et interviennent régulièrement sur les résidences. Un maître composteur est également mandaté par le VALTOM pour suivre les gardiens dès que survient une difficulté. 39 temps de suivi sur site et 5 temps de formation ont ainsi déjà été réalisés. 25 gardiens ont été formés.

Une enquête de suivi et d'évaluation va être réalisée.

Cette opération coûte environ 7 000 €/an, l'enquête va coûter 20 000 € sur 1 an et demi.

#### Points positifs

- 5 collectivités (SICTOM Pontaumur-Pontgibaud, SBA, Clermont communauté, SIVOM d'Ambert et SICTOM des Couzes) possèdent des résidences équipées de composteurs fin 2009
- Les objectifs d'implantation sont atteints 1 an avant la date prévue par le plan d'implantation
- **Suivi réalisé** : nombre de résidences participantes (Valtom) : 35 en 2010, soit 2 074 foyers
- **Taux de couverture** : 2% des foyers en habitat collectif
- **Projets** :
  - Enquête de suivi des pratiques et des résultats
  - Relance du partenariat

### Points à améliorer

- **le suivi quantitatif et qualitatif**
- **Extension à d'autres bailleurs**
- **Adapter le dimensionnement des équipements sur les collectifs importants**

*Indicateur de suivi : 35 résidences équipées en 2010*

*2% des foyers en habitat collectif concernés par cette action*

#### 5.1.3 OPERATION FOYERS TEMOINS

En 2008, une opération foyers témoins a été réalisée. 103 foyers ont participé à travers le département et ont testé différents gestes de tri durant 3 mois, accompagnés par le Valtom. Les foyers pouvaient également partager leurs impressions et remarques sur un forum de discussion créé à cette occasion.

- Mise en œuvre :

Durant une 1<sup>ère</sup> phase de 3 semaines, chaque foyer a pesé ses déchets sans changer ses habitudes de consommation. Durant la 2<sup>nde</sup> phase (9 semaines), chaque foyer a pesé ses déchets en appliquant 3 gestes de prévention parmi les 10 qui leur étaient proposés (bon conditionnement, sacs réutilisables, stop pub, limiter les impressions, boire l'eau du robinet, piles rechargeables, réutilisation, compostage, produits éco labellisés, gestes alternatifs).

Les gestes les plus utilisés ont été les suivants :

- le compostage, pratiqué par 75% des foyers,
- un autocollant Stop pub a été apposé par 52% des participants sur leurs boîtes aux lettres,
- les piles rechargeables pour 31% des foyers,
- des gestes alternatifs (produits "faits maison", couches lavables,...) pour 30% des foyers.

- Résultats :

Les foyers témoins ont réduit de 30% le poids de leurs poubelles (46 kg/an/personne évités) :

- les quantités de déchets résiduels ont diminué de 35%. La pratique du compostage et du lombricompostage explique en partie cette baisse,
- les quantités de recyclables ont diminué de 25%. L'autocollant Stop pub a réduit de 27 kg par foyer et par an le poids des déchets.

Cette opération a permis de prouver que l'on pouvait aller plus loin sur la réduction des tonnages et de sensibiliser les usagers à la prévention. La plupart des participants ont acquis de nouvelles habitudes de consommation et ont continué à appliquer les gestes de prévention.

Points Positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>Action réalisée sur l'ensemble du territoire</li> <li>1<sup>ère</sup> sensibilisation des particuliers à la prévention</li> <li>Résultats très positifs : diminution de 30% des OM</li> </ul>	

#### 5.1.4 ECOLES TEMOINS

Fin 2009, un appel à candidature a été lancé à destination des écoles du territoire, afin de participer à une démarche de réduction des déchets. Ce projet est réalisé avec le CREEA, Collectif Régional d'Education à l'Environnement Auvergne, ainsi qu'avec l'inspection académique du Puy-de-Dôme.

Dans le même esprit que les foyers témoins, un diagnostic des déchets produits par l'établissement est réalisé, qui débouche sur un plan d'action. En 2010, la plupart des écoles ont mis en place du compostage ou du lombricompostage comme action de réduction.

Une vingtaine d'établissements scolaires participent à cette action chaque année, en majorité des écoles primaires, mais aussi des centres de loisirs, des collèges, des lycées et des maisons familiales rurales.

Cette opération coûte environ 70 000 €/an au Valtom.

Points Positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>Action réalisée sur 7 EPCI pour l'année scolaire 2010-2011</li> <li>Action régulière</li> <li>Une 20<sup>aine</sup> d'établissements par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action à développer sur les collèges et lycées</li> </ul>

*Indicateur de suivi : 24 établissements participants pour l'année scolaire 2010-2011*

#### 5.1.5 IDENTITE DEPARTEMENTALE DE LA PREVENTION

Le Valtom, en partenariat avec le Conseil Général et l'ADEME, a développé une « identité » visuelle permettant d'identifier les actions de prévention des déchets dans le département.

Cette identité passe par un logo :



et un site internet : <http://www.moinsdedechets.com/>

Ce site se veut une source d'information sur les actions mises en œuvre sur le territoire, ainsi qu'un outil de travail pour les participants : les écoles participants au dispositif « école témoin » ont un accès à une plate-forme de travail et de compilation des données.

Dans ce cadre, un autocollant stop-pub a été réalisé. Cette action est développée au paragraphe 5.3.

### 5.1.6 AUTRES ACTIONS

#### **D A destination des acteurs éco et socioculturels**

En partenariat avec la CMA, un annuaire de la réparation avait été initié, mais n'a pas abouti par manque de temps.

#### **D A destination des élus**

Des temps d'information des élus du Valtom, au sujet de la prévention sont réalisés régulièrement, et des journées spécifiques ont été organisées (1<sup>er</sup> décembre 2008, 31 mars 2010).

## 5.2 LES ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS VERTS ET DES DECHETS FERMENTESCIBLES

Hors des actions du Valtom, les mairies de Courpière et d'Ambert possèdent un broyeur pour les branches élaguées. La CC Pays de Courpière a installé des composteurs ou des lombricomposteurs sur chacun de ses sites.

D'autres expériences peuvent exister mais n'ont pas été citées par les acteurs interrogés.

## 5.3 DISTRIBUTION DE L'AUTOCOLLANT STOP PUB

L'autocollant Stop pub permet de diminuer les Imprimés Non Sollicités (INS).

La mise en place de cette action passe par les collectivités, le Valtom, la CC Pays de Courpière et le SBA ont travaillé sur cette action.

Depuis 2004, le VALTOM met à disposition, sur demande, des autocollants Stop pub. Il s'agissait d'abord de celui du ministère. Après épuisement des stocks, un nouvel autocollant répondant à l'identité "prévention VALTOM" est édité à 11 000 exemplaires en 2009. Depuis, 7 150 autocollants ont été distribués (hors les stocks déposés en mairie ou en collectivité et pour lesquels il n'y a pas de suivi).

Le SBA a distribué en octobre 2009 via son magazine d'information « SBA Info » environ 65 000 autocollants Stop Pub. Un début de suivi a été réalisé sur Riom, qui a permis de faire apparaître plusieurs points :

- certains foyers n'ont pas reçu le SBA info,
- d'autres n'ont pas vu le Stop pub à l'intérieur du magazine (collé sur un petit encart), montrant un problème de communication,
- d'autres encore souhaitent recevoir les publicités et n'ont donc pas apposé le stop pub sur leur boîte aux lettres.

La CC Pays de Courpière projette d'envoyer un stop-pub avec le guide du tri.

Des associations fédérées à FNE (la FDEN et « Et si Barbarade ») distribuent l'autocollant FNE lors de manifestations.

Un suivi a été réalisé lors de la Semaine Européenne de Réduction des déchets (SERD) 2010 par l'association « Et si Barbarade » : sur les 320 clients du centre commercial de Billom, 45 ont pris 116 autocollants stop-pub. Quinze jours après, un examen de boîtes aux lettres a été réalisé à Billom, qui a permis d'évaluer à 110 le nombre d'autocollants apposés suite à l'opération. Cet examen a également permis de constater que 13% des boîtes aux lettres possédaient un stop-pub, dont près d'1/3 étaient des autocollants FNE.

Points Positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action réalisée par des associations et 3 EPCI</li> <li>• Action demandée par les EPCI</li> <li>• Le CG envisage une action</li> <li>• Suivi : 7 150 autocollants distribués par le Valtom</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action non généralisée au niveau du département</li> </ul>

*Indicateurs de suivi de cette action : autocollants distribués : 7 150 par le Valtom*  
*% de foyer avec l'autocollant : moyenne de Billom en 2010 – 13 %*

#### 5.4 LES ACTIONS DU REEMPLOI DE BIENS

**Focus indicateurs territoriaux :** Un réseau de structures de l'économie sociale et solidaire assez développé : 53 structures d'insertion par l'activité économique (ou IAE) identifiées dans le département, dont 5 sur la thématique prévention des déchets.

Cette action consiste à installer des zones de réemploi soit dans un local dédié sur la déchèterie, soit dans un autre lieu adapté. Le département dispose de :

- 2 ateliers et locaux de vente d'Emmaüs (tous types d'objets) à Gerzat et à Puy-Guillaume,
- un atelier et local de vente Envie (gros électroménagers froids) à Gerzat,
- un atelier et local de vente MO entreprises (matériel informatique) à Gerzat,
- du site des Mains ouvertes, qui dispose de 5 bâtiments pour la vente et d'un atelier de réparation, à Gerzat.
  - ces 3 dernières structures sont organisées en une fédération, comprenant également APIVALE (sous-traitant d'Ecosynthèse à Riom).
- le SIVOM d'Ambert a mis en place sur une de ses déchèteries un hangar, géré par la gardienne, où les usagers peuvent déposer et récupérer des objets.

Ces différentes structures (hors SIVOM d'Ambert) réalisent des collectes sur appel téléphonique dans tout le département pour Emmaüs et dans l'agglomération élargie de Clermont-Ferrand pour les autres. Il est également possible de venir déposer sur place les objets pour Emmaüs et les Mains Ouvertes.

Envie travaille avec Clermont communauté : Envie récupère les DEEE dans les déchèteries de cet EPCI pour les réparer si possible.

Les Mains ouvertes travaillent aussi avec l'entreprise Michelin qui lui donne des objets dont elle n'a plus l'usage pour de la revente ou du démontage.

Certaines collectivités n'hésitent pas à communiquer sur ces structures de récupération-réemploi de manières à détourner des objets de la destruction. Le SBA notamment a organisé des points recycleries sur les déchèteries, où les encombrants sont récupérés par Emmaüs. Des collectes groupées sont également organisées par Emmaüs avec certaines mairies, en ville.

Les tonnages détournés par ces structures de réemploi ne sont pas connus, par contre, une estimation des déchets produits est possible. Les Mains ouvertes estiment produire 800 tonnes de déchets (dont plus de

200 tonnes de textiles) par an, après détournement, qui étaient jusque là envoyés en ISDND. Des filières de recyclage devraient être mises en place fin 2011. Emmaüs évalue la production de déchets (après évitement) à 400 tonnes, envoyés également en ISDND. Une partie du coût de ces mises en décharges est prise en charge par le Valtom.

2 structures récupèrent spécifiquement les vélos : Vélocité sur l'agglomération Clermontoise et Recycle sur Riom.

Sur le territoire, il existe aussi de nombreux événements permettant de vendre ou acheter des objets d'occasion : vide grenier, brocantes, puces,... Il n'existe pas de suivi territorial de ces événements et il est donc difficile d'apprécier leur impact. Ces événements peuvent être des lieux propices à l'organisation de stand sur la prévention ou d'animations sur la réparation des biens.

Enfin, d'après la CC du Pays de Courpière, une réflexion est en cours entre plusieurs EPCI, pour mettre en œuvre un réseau de ressourceries.

Points Positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs associations de réparation et de réemploi d'objets</li> <li>Des actions de collecte « coup de poing » en partenariat avec quelques collectivités</li> <li>Une action de collecte en déchèterie</li> <li>Des actions de réemploi au niveau du textile (voir chapitre 5.6)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'action généralisée à l'échelle du département</li> <li>Un maillage du territoire insuffisant</li> </ul>

*Cette action est réalisée localement par des associations sans suivi des quantités détournées.  
Indicateur de suivi : nombre de sites de réemploi en place : 6*

## 5.5 LES MANIFESTATIONS ECO-RESPONSABLES

Le SBA accompagne régulièrement des festivals (tels que les Arverniales, le festival de St Maurice Es Allier, ...) dans leur démarche de développement durable. Cet accompagnement se fait à la demande des organisateurs, qui mettent en place d'eux-mêmes des actions de prévention : gobelets réutilisables, bornes à mégots, concept « zéro déchet », ... Le SBA installe un stand avec distribution de documents, sensibilisation, jeux-concours, ...

La ville de Riom s'inscrit également dans une démarche de développement durable et a inclus une clause d'éco-responsabilité pour l'organisation de festivals sur son territoire.

Ce type d'opération est en réflexion par d'autres EPCI, et est inscrit dans l'agenda 21 interne du Conseil Général. Certains EPCI, comme le SIVOM d'Ambert, accompagnent des manifestations d'un point de vue gestion, en aidant au tri sélectif et au compostage.

Points Positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des manifestations motrices sur le sujet</li> <li>Demande forte des EPCI</li> <li>Un des points de l'agenda 21 du Conseil Général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'action généralisée à l'échelle du département</li> </ul>

## 5.6 LE REEMPLOI DU TEXTILE

La collecte du textile est réalisée par plusieurs acteurs via l'installation de bornes d'apport volontaire sur la voie publique ou par des associations type Emmaüs. Les communes passent des conventions directement avec les collecteurs.

Différents acteurs de l'économie sociale et solidaire interviennent sur le réemploi du textile dans le Puy-de-Dôme :

- Le Relais 48,
- Les Mains ouvertes, qui estime collecter 2 000 m<sup>3</sup> de textile par an, avec une part revendue très faible,
- L'AVIE,
- Emmaüs,
- Le secours populaire,
- Le secours catholique.

Seul le Relais 48 collecte les bornes implantées dans les communes. 9 EPCI sur 12 sont équipés de bornes, installées soit en déchèteries (mais cet emplacement entraîne souvent des problèmes de vandalisme), soit dans les centres-villes. Une borne est également implantée au magasin Chronodrive de Clermont-Ferrand.

Les textiles récupérés par Le Relais 48 sont :

- Pour 40 %, réemployés en vêtement (3-10% en boutique en France et entre 30 et 40 à l'export),
- Pour 45 %, recyclés en chiffons d'essuyage industriels ou en isolant « Métisse »,
- Pour 15 % (textiles ne pouvant être valorisés) traités dans les filières classiques pour les déchets résiduels (ISDND ou incinération)

Au 26 avril 2011, 54 bornes sont installées sur le territoire, soit une dotation en colonne par habitant d'au minimum une colonne pour 12 300 habitants.

Des suivis de quantité sont adressés par le Relais 48 aux EPCI. L'implantation des bornes est récente, les quantités collectées de janvier à mi-mai 2011 sont de 89,2 tonnes. Le Relais 48 estime que sur une borne, la collecte de textiles est de 400 à 450 kg/mois. Les 54 bornes installées permettront donc une collecte de 275,4 tonnes/an, soit 0,4 kg/hab/an, pour un gisement national de 8 kg/habitant/an (Modecom).

Points Positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Présence de plusieurs acteurs sur le territoire</b> ✓ Le Relais 48, Emmaüs, le secours populaire...</li> <li>• <b>Avec des objectifs différents :</b> ✓ Insertion ✓ Solidarité ✓ Valorisation matière</li> <li>• <b>9 EPCI de collecte sur 12 équipés</b> avec des bornes pour la récupération des textiles</li> <li>• <b>54 bornes, soit un potentiel de 275 tonnes/an</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maillage du territoire incomplet en bornes</b></li> <li>• <b>Potentiel de collecte important (écart de 7,6 kg/hab entre ce qui va être collecté par les bornes et le gisement de production)</b></li> <li>• <b>Pas de données sur les tonnages en dehors des bornes</b></li> </ul>

## 5.7 LES ACTIONS A DESTINATION DU TOURISME

**Focus indicateurs territoriaux :** - 13,5 millions de nuitées/an, soit 37 000 équivalents habitants supplémentaires (6% de la population permanente),

- 32 886 structures d'accueil, dont 15 avec l'écolabel la Clé verte (aucune avec l'écolabel européen),

- 9 535 emplois saisonniers liés à l'activité touristique soit 4,5 % des emplois du Puy-de-Dôme.

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) avait mis en évidence par le biais d'une enquête que la région Auvergne est attractive par son côté nature, mais que les touristes étaient parfois déçus car l'image qu'ils s'étaient faite de la région ne correspondait pas à la réalité. Depuis, le CRT (avec l'Agence Départementale du Tourisme sur le Puy-de-Dôme) a mis en place la démarche Nattitude, qui consiste en un « label » propre à la région Auvergne, obtenu après une visite des établissements volontaires. Des formations aux éco-labels, aux filières courtes sont également réalisées.

De nombreuses démarches de qualité de l'accueil touristique intègrent des critères environnementaux :

- l'union nationale des associations de tourisme, avec 8 principes d'engagement sur le développement durable et la création du label qualité « loisirs de France » pour les villages vacances, avec des indicateurs environnementaux,
- la démarche camping qualité,
- Clévacances, avec un label « tourisme durable »,
- Rando accueil, avec une démarche environnementale éco-habitat,
- le Syndicat National des Résidences de Tourisme, avec une commission de travail « développement durable »

La CCI conseille ses ressortissants acteurs du tourisme pour mettre en œuvre des pratiques environnementales, voire pour obtenir un écolabel. Depuis fin 2010, les projets d'investissement dans le domaine du tourisme dans le département doivent être éco-labellisés.

Enfin, 4 EPCI ont déjà travaillé (ou souhaitent travailler) avec des structures accueillant des touristes :

- le SICTOM Pontaugur-Pontgibaud a installé des composteurs dans un camping et une résidence WWF,
- le SBA réalisait des animations à destination des enfants et un « café environnement » pour les adultes dans un village vacances Cévéo au bord du plan d'eau de St Rémy sur Durolle, jusqu'en 2010, date à laquelle la commune a quitté le SBA,
- la CC du pays de Courpière prévoit d'intervenir dans les campings cet été, avec ses animateurs de la CATICHE, afin de sensibiliser les gérants et les touristes à la prévention et au tri,
- Ardes communauté prévoit la mise en place du tri de la FFOM (qui serait compostée) sur un centre touristique en construction, propriété de la collectivité et géré par Vacances pour tous.

Points Positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un label régional, Nattitude</li> <li>• De nombreuses démarches qualité qui intègrent des critères environnementaux</li> <li>• 4 EPCI travaillent avec des structures d'accueil des touristes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'action généralisée à l'échelle du département au sujet de la prévention</li> </ul>

*Pas d'indicateur de suivi*

## 5.8 L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Il existe différents types d'actions d'éducation à l'environnement. Cette éducation passe par la communication faite au quotidien sur la gestion et la prévention des déchets (ainsi que sur les autres aspects environnementaux, comme la biodiversité, les énergies renouvelables...).

Au niveau des collectivités, l'éducation à l'environnement est souvent réalisée au travers de guides sur les bonnes pratiques de gestions des déchets, sur la réalisation du compostage... et par les ambassadeurs du tri et/ou animateur qui réalisent des interventions auprès des scolaires sur le thème de l'environnement (visites de déchèteries, de centres de tri, d'espaces naturels sensibles ou encore de ferme pédagogique).

En dehors de l'action du Valtom à destination des scolaires, d'autres collectivités et des associations réalisent des actions d'éducation à l'environnement :

### ► *Les actions initiées par les associations*

De nombreuses associations organisent des conférences et des projections de films à destination du grand public et portant sur la prévention des déchets :

- L'association Aquaveyre,
- La CLCV, qui possède des consothèques dans plusieurs quartiers de Clermont-Ferrand, mettant à disposition des revues, une permanence juridique et qui est sollicitée pour des présentations et discussions dans les écoles, les collèges et les maisons familiales rurales,
- FDEN, qui, en avril 2011, était en train de diffuser aux EPCI et à la CCI des vidéos sur des actions de prévention provenant de l'ADEME, d'autres EPCI en France et d'associations. Ces vidéos présentent les actions concrètes mises en œuvre par des boulangers, des imprimeurs, ou encore le projet IDEAL 79,
- Puy de Dôme environnement, qui distribue un bulletin d'information appelé SEVES et qui a projeté à la Bourboule le film « ma poubelle est un trésor »,
- L'UDAF, qui réalise des conférences, où le thème de la prévention est abordé, notamment les couches lavables.

Enfin, l'UFC Que Choisir a édité au niveau national un guide intitulé « Vivre écologique ». Ce guide, payant, expose les gestes écologiques de tous les jours.

## Les actions initiées par les collectivités

Les conseillers ou animateurs du tri ont sur certaines collectivités élargi leurs domaines d'intervention à la prévention des déchets. Les animations sont les suivantes :

- CC pays de Courpière : interventions des animateurs de la Catiche dans les établissements scolaires sur l'éco-consommation, le compostage (tous les établissements scolaires du territoire font du compostage), opération « classes citoyennes » (interventions sur le développement durable, l'eau, pique nique zéro-déchet, ...). Cette collectivité prévoit également d'envoyer l'autocollant stop-pub avec le guide du tri, d'intégrer des animations flash et des BD sur la prévention sur le site internet et dans la lettre du tri, et d'intégrer l'aspect prévention dans le règlement de collecte,
- Le SBA réalise des animations dans les supermarchés : stand éco-consommation, ainsi que sur les marchés : boutique « j'emballer moins »,
- Clermont Communauté dispose de 3 chargés de mission, qui interviennent en écoles maternelles, primaires et éventuellement collèges sur les thématiques : tri, eau, achats citoyens,
- Les autres animations portent majoritairement sur le tri sélectif.

Points Positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"><li>• De nombreuses actions, touchant le grand public et les scolaires</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• De nombreuses actions de communication de la part des collectivités qui ne voient pas systématiquement ces actions comme de l'éducation à l'environnement : les actions portent très peu sur la prévention des déchets</li><li>• Des actions basées exclusivement sur le volontariat et à l'initiative de personnes motivées entraînant des disparités au niveau local</li><li>• Actions non coordonnées</li></ul>

*Pas d'indicateur de suivi*

## 5.9 LES ACTIONS SUR LA CONSOMMATION : LES MODIFICATIONS D'ACTES D'ACHAT

**Focus indicateurs territoriaux** : Le montant moyen annuel des dépenses des ménages est de 27 236 € (étude INSEE 2006).

2 actions principales ont été menées :

- Les bars à eaux, qui sont des stands dans lesquels 3 types d'eaux sont proposés, le but étant de distinguer l'eau du robinet, l'eau minérale et l'eau de source. Cette action est réalisée régulièrement par le SBA dans des supermarchés et par la CLCV pour la semaine de l'eau,
- L'opération « caddy malin », qui consiste à comparer la quantité d'emballages (et le prix) produit par 2 caddy comparables d'un point de vue du type de marchandises, est réalisée régulièrement par le SBA dans des centres commerciaux, par la CC pays de Courpière dans les écoles, par Aquaveyre pour la semaine de réduction des déchets 2007, et chaque année par la CLCV pour la semaine de réduction des déchets depuis 2006.

La CLCV estime qu'environ 700 personnes par jour sont touchées par leurs actions.

Points positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions portées par des EPCI et des associations</li> <li>• Travail en partenariat avec la grande distribution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions ponctuelles</li> <li>• Actions non coordonnées</li> </ul>

*Pas d'indicateur de suivi*

## 5.10 LA CONSOMMATION LOCALE

12 associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) sont présentes dans le Puy-de-Dôme. Elles participent au maintien d'une agriculture locale et respectueuse de l'environnement. Les fruits et légumes distribués ne sont pas emballés, ce qui participe donc à la prévention des déchets.

(source : <http://www.reseau-amap.org/amap-63.htm>)

L'association Aquaveyre a contribué à la création d'une AMAP, à laquelle adhèrent environ 100 familles en 2011.

De nombreux marchés existent, avec la vente de produits locaux. Le site internet <http://www.marchedefrance.org/liste-marches-forains-france-a.asp> recense **46 marchés** sur le territoire. De nombreuses foires et des marchés à thème sont également organisés.

*Nombre d'AMAP dans le Puy-de-Dôme : 12 AMAP*

*Nombre de marché de plein vent : 46 marchés soit en moyenne 10 % des communes desservies*

## 5.11 LES ACTIONS VERS LES ENTREPRISES

**Focus indicateurs territoriaux** : Le département compte 29 542 entreprises, hors agriculture, dont près des 2/3 sont liés à des activités de commerce, transports et services (INSEE 2010) et possède un taux de chômage de 8,8% (INSEE, 3<sup>ème</sup> trimestre 2010).

Suite aux entretiens avec les représentants des chambres consulaires (CCI et CMA) et de la Fédération du Bâtiment et des travaux Publics, nous constatons que les actions engagées portent plus sur de l'information réglementaire et du tri des déchets que sur la prévention.

La CCI, dans le cadre du programme « objectif environnement » propose cette année aux entreprises volontaires une sensibilisation à l'éco-conception, suivie d'un audit de leur site.

Une personne dédiée à l'environnement est présente sur la CRMA et engage des actions régulières sur la thématique. Elle anime des démarches collectives ou de labellisation comme :

- Imprim'vert pour les imprimeries,
- Méca'vert pour les ateliers de mécanique,
- Pressing propre,
- Un programme sur les huiles usagées (qui rencontre un faible succès, car il y a peu de pression réglementaire).

La FFB a édité un livret en partenariat avec l'ADEME, au niveau national, pour une bonne gestion des déchets de chantier. Sur le Puy-de-Dôme, une action a été mise en place par le syndicat des peintres pour récupérer les fonds de peinture. Une convention a été signée avec Véolia. Soit le peintre va déposer ses

déchets sur le site Véolia à Gerzat, soit Véolia met à disposition des modules et réalise la collecte, en fonction des quantités.

Le réseau Macéo a 2 projets d'écologie industrielle sur le Puy-de-Dôme : à Thiers et à Combronde. Les flux entrants et sortants des entreprises présentes sur ces territoires et volontaires font l'objet d'un bilan, afin de voir quelles synergies peuvent être mises en place entre ces entreprises, dont les déchets des unes peuvent être des ressources pour d'autres.

Enfin, une association, appelée Espace Mozac, s'est créée sur la zone d'activités de Mozac, afin d'organiser collectivement la gestion des déchets de la zone. Cette association n'a pas encore travaillé sur la prévention mais serait intéressée pour le faire.

Points Positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de la CCI sur le thème de l'éco-conception</li> <li>Des démarches collectives pour les artisans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu d'action axée sur la prévention</li> </ul>

*Pas d'indicateur de suivi*

## 5.12 LE FINANCEMENT INCITATIF

Les collectivités du territoire financent leur service principalement par la TEOM. La Redevance Spéciale est très peu développée malgré une obligation réglementaire depuis 1993. Cette redevance doit permettre de couvrir les coûts liés au service de gestion des déchets pour les producteurs non ménagers (professionnels, administrations...). Ainsi, le but est de les inciter à réduire leurs déchets ou à trouver des exutoires spécifiques pour limiter les quantités de déchets collectées par la collectivité dont le coût est supporté par les ménages. 5 collectivités à la TEOM ont mis en place la redevance spéciale : le SBA, le SIB, le SIVOM d'Ambert, la CC entre Allier et Bois noir et Thiers communauté.

Le financement incitatif, au travers de la redevance incitative ou de la TEOM incitative, est un moyen qui pourrait permettre une réduction de la production des déchets. En effet, pour réduire sa production de déchets et par conséquent sa facture, il est nécessaire de modifier ses habitudes et de mettre en place un certain nombre d'actions de prévention qui vont permettre d'aboutir aux résultats escomptés. Ces actions peuvent être celles citées précédemment : compostage, réemploi...

Actuellement, aucune collectivité n'a mis en place ce système de facturation dans le Puy-de-Dôme. 2 collectivités se sont lancées dans des études d'opportunités (SBA et SMCTOM Haute Dordogne).

Ces démarches, liées au financement des collectivités, sont propres à chacune d'elles.

Points positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des études de tarification incitative en cours qui vont indiquer les attentes et les impacts potentiels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des collectivités globalement réticentes à ce type de financement modifiant fortement leur organisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Attente de retours d'expériences sur des territoires similaires,</li> <li>✓ Adaptation du matériel de collecte (investissements importants),</li> <li>✓ Création d'un service facturation.</li> </ul> </li> <li>Existence de financement incitatif en place pour les producteurs non ménagers (Redevance Spéciale) sur 5 collectivités pouvant se généraliser.</li> </ul>

*Le financement incitatif est un levier de réduction encore peu exploité par les collectivités.*

*Les indicateurs de cette action peuvent être :*

- Nombre de structures ayant adopté une redevance spéciale ou une tarification pour les producteurs non ménagers : 5 collectivités
- Nombre de structures ayant adopté une tarification incitative : 0

### 5.13 LE DEVELOPPEMENT DES COUCHES LAVABLES

**Focus indicateurs territoriaux :** Depuis 2006, le nombre de naissances annuelles dans le département est de près de 7 000, avec un taux de natalité de 10,8‰ pour la période de 1999 à 2007.

Quelques structures existent dans le Puy-de-Dôme, mais pour l'instant pour les particuliers et pas pour des établissements collectifs.

L'entreprise « Les bébés lutins », implantée à Lachaux conçoit et fabrique des couches lavables depuis 2006. Elle les distribue :

- par internet,
- au travers de son magasin à Vichy,
- par une indépendante « Lydounette » (qui réalise fréquemment des démonstrations d'utilisation de couches lavables)
- au travers de plusieurs magasins Bébé cash (à Issoire, Clermont-Ferrand et Riom).

Pour l'instant, aucune structure collective d'accueil d'enfants (type crèches) n'a testé l'utilisation de couches lavables.

L'UDAF a communiqué sur l'utilisation des couches lavables lors d'une conférence.

Points positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 entreprise de conception et de fabrication de couches lavables implantée sur le territoire</li><li>• Plusieurs points de vente</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas d'utilisation des couches lavables dans des structures d'accueil d'enfants ni de personnes âgées</li></ul>

*Indicateur de suivi : nombre de structure d'accueil d'enfants utilisant les couches lavables : 0*

### 5.14 L'ÉCO-EXEMPLARITE DES ACTEURS

Plusieurs acteurs ont mis en place des actions au sein de leur structure afin d'être éco-exemplaires :

- La CC de Pays de Courpière a installé des composteurs ou des lombricomposteurs sur tous ses sites et réalise un travail trimestriel au sein du service déchets sur des fiches de bonnes pratiques, pour

qu'elles soient diffusées aux autres services. Un volet prévention va être intégré dans le guide des techniciens.

- Le Valtom va relancer sa politique d'éco-exemplarité. Un diagnostic sur la consommation de papier et de fournitures avait été réalisé en interne en 2010.

L'éco-exemplarité du Conseil Général est exposée au chapitre 6.

Points positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des acteurs éco-exemplaires</li><li>• Un point de réflexion pour certains EPCI</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Peu d'acteurs</li></ul>

*Indicateur de suivi : nombre de structure éco-exemplaires : 2*

## 5.15 BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION

A ce jour, les indicateurs des actions de prévention identifiées sont les suivants, en fonction du plan d'actions du Conseil général, ils pourront faire l'objet de modifications :

Catégorie actions Ademe	Nom indicateur	Données initiales	Année de référence	Périmètre	Source de données
Compostage	Nombre de composteurs distribués	34 670	31-déc-10	Plan	VALTOM
	Taux d'équipement de l'habitat individuel	19%	31-déc-10	Plan	VALTOM
	Nombre de résidences équipées	35	31-déc-10	Plan	VALTOM
	Taux d'équipement de l'habitat collectif	2%	31-déc-10	Plan	VALTOM
Stop pub	Nombre d'autocollants distribués	7 150	31-déc-10	Plan	VALTOM
	Taux d'équipement des foyers	13%	2010	Commune de Billom	Suivi FNE
Réemploi de biens	Nombre de sites de réemploi	6	9 mai 2011	Plan	associations
Manifestation Eco-responsables	Nombre de manifestations accompagnées	3	2011	Plan	EPCI
Réemploi du textile	Nombre de bornes en place	54	9 mai 2011	Plan	EPCI
Sensibilisation des touristes	Pas d'indicateur pour l'instant				
Education à l'environnement	Pas d'indicateur pour l'instant				
Modification de l'acte d'achat	Pas d'indicateur pour l'instant				
Consommation locale	Nombre d'AMAP	12	2011	Plan	AMAP Puy de Dôme
	Nombre de marchés de plein vent	46	2011	Plan	Marchés de France
Actions vers les entreprises	Pas d'indicateur pour l'instant				
Le financement incitatif	Nombre de structures ayant adopté une redevance spéciale ou une tarification pour les producteurs non ménagers	5	2011	Plan	EPCI
	Nombre de structures ayant adopté une tarification incitative	0	2011	Plan	EPCI
Développement des couches lavables	Nombre de structures d'accueil d'enfant utilisant les couches lavables	0	2011	Plan	EPCI
Eco-exemplarité	Nombre de structures ayant une politique d'éco-exemplarité	2	2011	Plan	Acteurs

## 6 L'EXEMPLARITE DU CONSEIL GENERAL

Ce chapitre vise à réaliser un bilan des actions entreprises au sein du Conseil général jusqu'en 2011, dans le cadre de l'Agenda 21.

L'Agenda 21 du Conseil général couvre la période 2009-2012. Il résulte d'un diagnostic économique, social et environnemental, et d'une phase de consultation de la société civile (habitants, associations), des élus et des agents. Un programme de 66 actions a été élaboré suivant trois axes stratégiques :

- satisfaire les besoins et aspirations de chacun,
- proposer une dynamique de développement au profit de tous en suivant des modes de production et de consommation durables,
- préserver la biodiversité et les ressources naturelles.

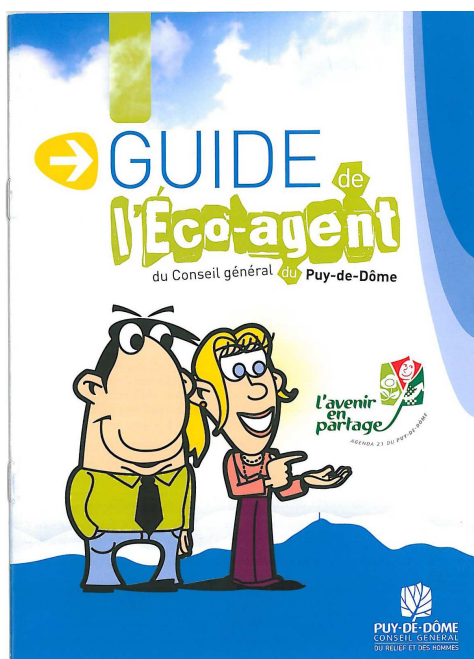
Quatre actions transversales ont été définies pour permettre la diffusion de la démarche et une meilleure évaluation.

Le Conseil Général s'est appliqué à lui-même les principes de l'Agenda 21 au travers d'un volet interne qui compte 45 actions. Les actions portant sur de la prévention de déchets vont être détaillées par la suite. Ces actions concernent également l'Agence départementale de développement touristique, qui dépend du Conseil Général.

Les objectifs 2009-2012 sont de diminuer la production de déchets de 15% et de réduire également de 15% la consommation de papier et de fournitures de bureau.

### 6.1 SENSIBILISATION DES AGENTS

Un guide de sensibilisation, contenant un quizz et des bonnes pratiques (notamment sur la réduction de l'utilisation de papier et sur la maîtrise de la production de déchets), a été réalisé à destination des agents fin 2010 :



Depuis septembre 2009, des dessins humoristiques concernant le développement durable sont publiés sur le réseau interne, afin de sensibiliser les agents.

Enfin, une action est en cours concernant le plan de formation : des formations au développement durable, aux achats labellisés, ... vont être proposées. L'objectif étant que 20% des formations en 2013 intègrent le développement durable.

## 6.2 LES OBJETS A DUREE DE VIE LIMITEE

L'ensemble des gobelets à usage unique a été supprimé des services et remplacés par des tasses et gobelets durables.

Un travail est en cours pour que les fontaines à eau soient reliées au réseau d'eau potable, afin de supprimer les bonbonnes d'eau quand c'est possible.

## 6.3 DEMATERIALISATION

De nombreuses actions s'attachent à augmenter la dématérialisation des documents, les documents internes en premier lieu, et depuis janvier 2011, les documents pour paiement. Cette dématérialisation passe également par une augmentation des scanners mutualisés et des formations à distance des agents.

## 6.4 LA GESTION DES DECHETS

Un diagnostic portant sur la gestion des déchets générés par les services du Conseil Général a été réalisé en 2009. Il a permis d'identifier les différents types de déchets produits par les services et leurs contenants de destination. Il n'a pas pour l'instant été réalisé de diagnostic sur les quantités de déchets produits. D'après les factures, les services centraux du Conseil Général ont produit plus de 60 tonnes de déchets en 2009 :

	tonnage 2009
Papiers à recycler	44,3
Déchets à trier	1,3
Déchets ultimes	5,4
Gravats	10,9
Bois A	0,8
Bois B	0,6
DEEE	0,6
<b>Total</b>	<b>64,0</b>

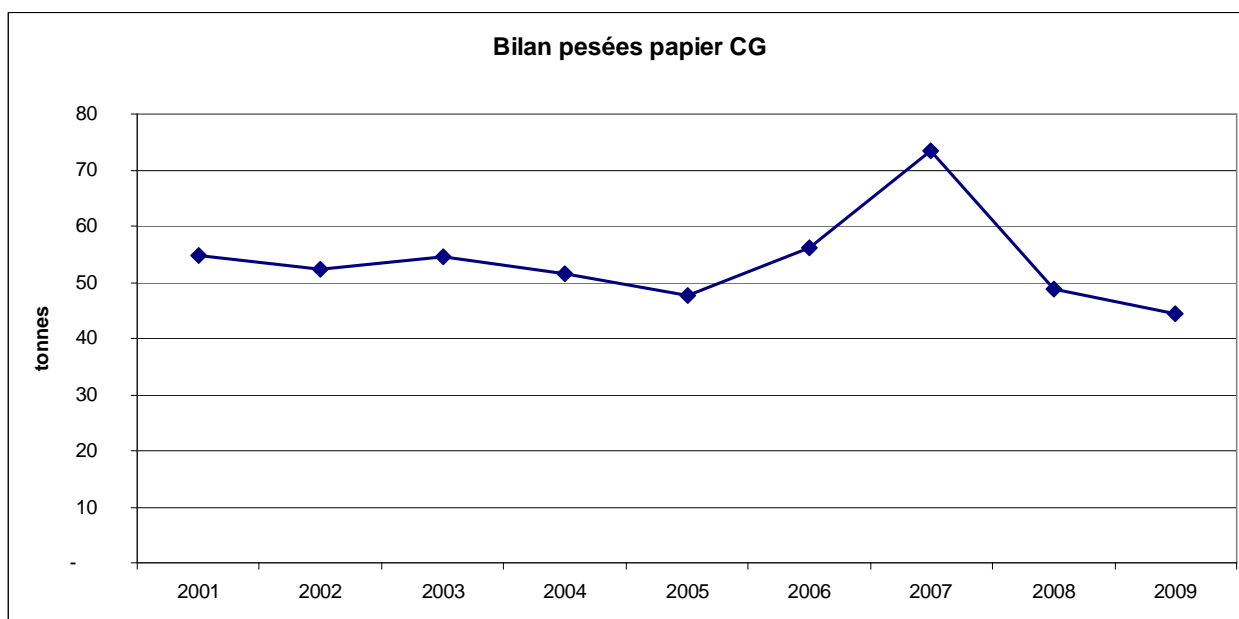
### ► *Le tri des déchets infectieux (DASRI)*

Les services de médecine préventive, les PMI et le dispensaire ont une collecte et un traitement des DASRI en place.

## 6.5 SUIVI DES ACHATS DE PAPIER

Depuis 2008, le service achat a la charge de suivre les achats de papier (A4, A3 et enveloppes) et, depuis 2010, les achats de piles et de consommables informatiques sont également suivis. **Les achats de papier représentent en moyenne 30 tonnes par an.**

Le papier à recycler est pesé et fait l'objet d'un suivi depuis 2001 :



On constate que la production de papier est en baisse après une augmentation importante en 2007.

## 6.6 LES ACHATS RESPONSABLES

Le Conseil général favorise les achats responsables au travers de différentes actions :

- Des marchés intégrant les clauses environnementales ont été passés (fournitures administratives, produits d'hygiène, papier, cartouches d'impression ; réutilisation de matériaux en place, taille de la végétation (sécateur, lamier, produits phytosanitaires, ...), variantes dans les fournitures de bitumeux.
- L'usage du papier recyclé pour les actions de communication interne et externe est généralisé.
- Une convention de groupement de commande (fournitures et services courants en mode "notification") a été conclue avec le SDIS en 2010. En 2010, les achats groupés suivants ont été réalisés : produits d'hygiène et sanitaire / chauffage, entretien des chaudières, climatisation, ventilation / portes sectionnelles / sauvegarde informatique.
- Usage des produits locaux et/ou bio dans la restauration scolaire, incitation à l'usage de ces produits pour les partenaires du Conseil général (Aigos), et pour les buffets. Le recours au travail d'associations caritatives ou de travail adapté est privilégié, en particulier pour l'organisation des buffets. 55 000 repas bio ont été distribués en 2010 dans les collèges.
- Augmentation dans les marchés de voirie du taux de matériaux de recyclage (recyclage des fraisâts d'enrobés, traitement en place des matériaux de chaussée, amélioration des caractéristiques par traitement) : ainsi en 2009, 3 000 tonnes de retraitements en place d'anciennes chaussées, et 20 000 tonnes en 2010 ; mise en œuvre d'enrobés à fort taux d'enrobés recyclés (15 000 t en 2009, plus de 50 000 t en 2010). Ceci génère une économie de 7 500 t de granulats, et de 400 t de bitume environ, en 2009. En 2010, 35 000 t de granulats et 1 000 t de bitume ont été économisés en raison des nombreux chantiers d'envergure de l'année écoulée.
- Réemploi des matériaux naturels excavés sur les gros chantiers (ex RD 2089 à La Cassière ou RD 906 à Giroux-Vieux) pour environ 25 000 tonnes.

- Les futurs marchés d'enrobés intégreront, autant que faire se peut, l'utilisation des agrégats d'enrobés.

## 6.7 LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Un des axes de travail de l'agenda 21 interne est de favoriser la biodiversité, le fleurissement et l'embellissement des dépendances routières tout en réduisant les coûts d'entretien (moins de carburant et d'usure du matériel...). Pour atteindre cet objectif, les actions mises en place sont :

- la mise en place de fauchage raisonné ou retardé pour inciter le développement naturel de la diversité spécifique autochtone présente dans le sol (en 2009, 2 tronçons routiers ont été testés dans le massif du Sancy, ainsi que 4 supplémentaires en 2010),
- le développement de jachères fleuries (RD941 Orcines Côte de la Baraque, RD 2089 giratoire du Chazal, RD 2 giratoire de la Prade, ...).
- l'usage de techniques moins agressives pour la végétation (lamiers, sécateurs, ...) sous la forme d'un marché à bons de commandes en 2007-10.
- la diminution des quantités de produits phytosanitaires commandées et passation chaque année depuis 2007 d'un marché intégrant l'impact environnemental et l'impact sur la santé des agents épandant les produits.
- la prise en compte de la libre circulation des poissons dans l'aménagement des ouvrages d'art.
- pour éviter le lessivage du sel stocké dans les centres d'intervention et donc une perte de matière et une pollution du milieu naturel, mise en place d'abris dans le cadre d'un programme annuel, qui a concerné plusieurs sites en 2010 (Combronde, Manzat).

## 6.8 LE SUIVI DES ACTIONS

Dans le cadre de l'agenda 21, les actions entreprises font l'objet d'un suivi. Les indicateurs de suivi sont plutôt qualitatifs que quantitatifs. En 2011, un groupe de travail va relancer la communication et l'animation autour de l'agenda 21 interne et va redéfinir la stratégie d'actions. Les indicateurs de suivi vont également être retravaillés.

## 6.9 SYNTHÈSE DE L'EXEMPLARITÉ DU CG

Le Conseil général a mis en place de nombreuses actions au sein de ses services à travers son Agenda 21.

Les déchets produits ont des destinations définies mais les quantités ne sont pas connues dans le détail. La diversité des services du Conseil général implique des déchets produits très variés et d'une quantité plus ou moins importante selon les sites.

Le tableau suivant reprend par catégories de déchets les actions identifiées menées par le Conseil général :

	<b>Actions entreprises pour réduire ou mieux gérer les flux suivants de déchets</b>
<b>DIB / déchets résiduels</b>	Sensibilisation des agents
<b>Papier</b>	Actions de dématérialisation, tri du papier, réduction des imprimantes, services en ligne,...
<b>Emballages réutilisables</b>	Fontaines à eau reliées au réseau, tri, remplacement des gobelets plastiques par des mugs en verre
<b>Cartons</b>	Critères dans les marchés pour réduire les emballages des produits livrés
<b>Verre</b>	Collecte séparative
<b>Déchets verts</b>	Fauchage raisonné ou retardé, broyage sur place, compostage au parc Bargoïn
<b>Piles/batteries</b>	Retour service fourniture
<b>Cartouches/toner</b>	Retour service fourniture et dématérialisation
<b>Palettes bois</b>	Revente partielle
<b>Déchets dangereux</b>	Tri et réduction de leur utilisation (phytosanitaires)
<b>Huiles de vidange</b>	Tri
<b>Filtre à huiles</b>	Tri
<b>Néons</b>	Tri
<b>DEEE</b>	Tri
<b>DASRI</b>	Tri

## 7 SYNTHÈSE / ACTIONS DE PREVENTION

### 7.1 SYNTHÈSE DES ACTIONS

#### Les actions bien engagées

- Compostage individuel
- Compostage en pied d'immeuble
- Sensibilisation prévention des scolaires
- Eco-exemplarité du CG
- Foyers témoins
- Collecte des textiles
- Réemploi/réparation

#### Les actions émergentes

- Alimentation (locale, Amap)
- Autocollant Stop Pub
- Financement incitatif
- Actions vers les touristes
- Manifestations éco-responsables
- Eco-conception
- Promotion de l'eau du robinet

#### Actions peu développées

- Textiles sanitaires à usage unique
- Achat durable dans le temps
- Consommer différemment (*emballages, objets à usages limités, cadeaux dématérialisés*)
- Eco-communication
- Déchets dangereux
- Action grande distribution
- Fermentescibles des gros producteurs
- Broyage déchets verts (y compris collectivités)

## 7.2 SYNTHÈSE DES ACTIONS ET ACTEURS

<p style="text-align: center;"><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nombreux acteurs sur le territoire</b></li><li>• <b>Des actions de prévention déjà bien en place (compostage individuel, sensibilisation des scolaires,...) avec une réduction des déchets produits par habitant</b></li><li>• <b>Harmonisation des actions 2008-2011 grâce au programme de prévention « agir pour moins de déchets » animé par le Valtom</b></li></ul>	<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Des acteurs prêts à lancer un programme de prévention</b></li><li>• <b>Nombreux Agenda 21 déjà en place</b></li><li>• <b>Des acteurs engagés dans des démarches de prévention et prêts à partager leur expérience</b></li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Des flux de déchets encore non ciblés par des actions de prévention (ex : couches, déchets des entreprises, déchets des services des collectivités, bouteilles plastiques, ...)</b></li><li>• <b>Peu d'échanges entre les acteurs du département sur les retours d'expériences des actions en place (échanges interrégionaux engagés entre chargés de mission prévention)</b></li><li>• <b>Les cibles visées jusqu'à présent sont les ménages et les scolaires ; les collectivités et les entreprises n'ont pas fait l'objet d'actions de prévention</b></li></ul>	<p style="text-align: center;"><b>POINTS DE VIGILANCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Cohérence des indicateurs de suivi des programmes de prévention pour avoir une vision départementale</b></li></ul>

## CONCLUSION

On constate entre 2002 et 2009 une diminution des ordures ménagères (-2,1%) collectées, y compris collecte sélective. Parallèlement, les quantités de déchets collectées en déchèteries ont explosé (+29.5%), ce qui engendre une augmentation globale des déchets ménagers pris en charge par les collectivités puydomoises (+8,3%). Depuis 2008, le Valtom a développé plusieurs actions de prévention, portant principalement sur le flux des ordures ménagères et très peu d'actions sur les déchets collectés en déchèteries.

La principale action initiée depuis 1997 sur l'ensemble du territoire est le compostage individuel. Cette action a un impact quantitatif important sur la réduction des déchets. Cependant, la mesure d'une action de prévention ne doit pas se résumer à son incidence sur les quantités de déchets non présentés à la collecte. D'autres actions, peu impactantes en terme quantitatifs, présentent des enjeux importants à d'autres niveaux : pollution, propreté urbaine, sensibilisation de la pollution, santé, économique, culturel,...

On constate que le département du Puy-de-Dôme présente un certain nombre de caractéristiques pour lesquelles des actions de prévention sont envisageables : il s'agit d'un département qui accueille de nombreux touristes, sur lequel se déroulent de nombreuses manifestations et festivités, qui possède une natalité assez forte, ... De plus, un certain nombre d'actions sont déjà engagées, notamment au niveau du réemploi, de la promotion des pratiques éco-responsables, ... sans lien entre les acteurs qui les mettent en œuvre.

Les collectivités du Puy-de-Dôme s'engagent progressivement dans des programmes locaux de prévention, et souhaitent que le Plan leur fournisse un cadre et des outils pour le réaliser. Un accompagnement du Conseil général semble indispensable pour les aider dans leur travail et s'assurer de l'utilisation d'indicateurs cohérents et communs (pour des actions similaires) sur les territoires. Le Valtom va également avoir un rôle à jouer, en tant que support technique, du fait de son expérience.

Le Conseil général du Puy-de-Dôme est déjà engagé dans l'exemplarité de la structure avec la mise en œuvre de l'Agenda 21 interne depuis 2009. Les services ont déjà des actions en place qui visent à réduire les quantités et la nocivité des déchets produits. Cette expérience pourrait être partagée avec les autres acteurs, notamment les EPCI, qui sont intéressés pour devenir éco-exemplaires.

Le plan d'action va donc s'articuler autour de 5 axes :

- L'évitement à la collecte (compostage, réemploi, ...),
- La promotion des pratiques responsables (éco-manifestation, éco-tourisme, ...),
- L'éco-exemplarité du Conseil Général,
- L'éducation des scolaires,
- L'animation du réseau par le Conseil Général et la cohérence Plan/programmes.

Au cours du diagnostic, des acteurs d'horizons variés ont été identifiés sur le territoire. Cette liste d'acteurs peut faire l'objet d'une base commune pour les programmes locaux de prévention et être complétée au niveau local. Le Conseil Général sera amené à travailler avec les EPCI, les institutionnels de différents secteurs (professionnels, tourisme, ...) et des associations de niveau départemental.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Diagnostic socio économique et indicateurs

Le diagnostic socio-économique a pour objectif de caractériser le territoire afin de retenir les indicateurs externes intervenant dans la production de déchets des habitants. Le suivi de l'ensemble de ces indicateurs permettra de nuancer les évolutions observées de déchets produits.

De nombreux acteurs sur le territoire suivent ces données et le Conseil général du Puy-de-Dôme peut s'appuyer sur ces partenaires pour alimenter le suivi de ces données. Pour chaque indicateur, la source et la méthode de calcul sont bien précisées. Il est également précisé le périmètre de calcul qui peut varier et ne pas correspondre tout à fait au territoire du Conseil général du Puy-de-Dôme.

### BILAN DEMOGRAPHIQUE

#### La population municipale

Le suivi de la population du territoire peut être réalisé grâce aux données diffusées sur le site internet de l'INSEE. La population du département se calcule par la somme de la population de chaque commune. La population à prendre en compte est la population municipale, qui correspond à la population sans double compte (recensement 99). Cet indicateur est actualisé par l'INSEE tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier.

La population INSEE 2008 (parue au 1<sup>er</sup> janvier 2011) du territoire du Plan (territoire départementale, plus les communes de Haute-Loire appartenant au Syndicat Issoire Brioude) est de 667 303 habitants.

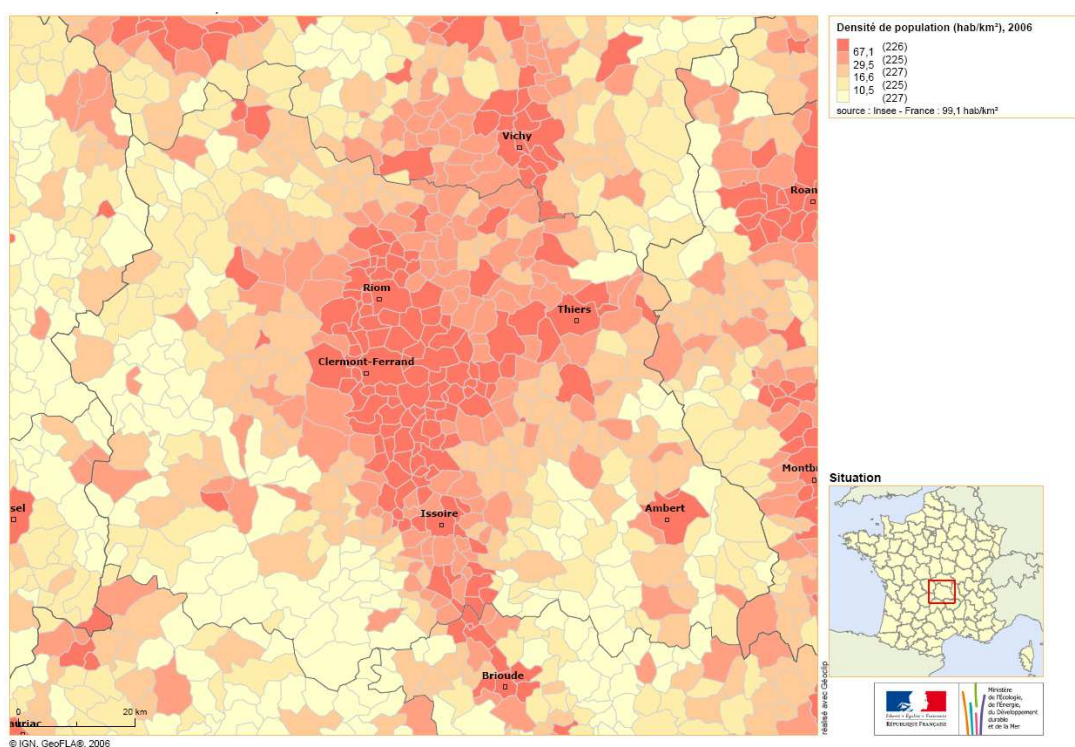
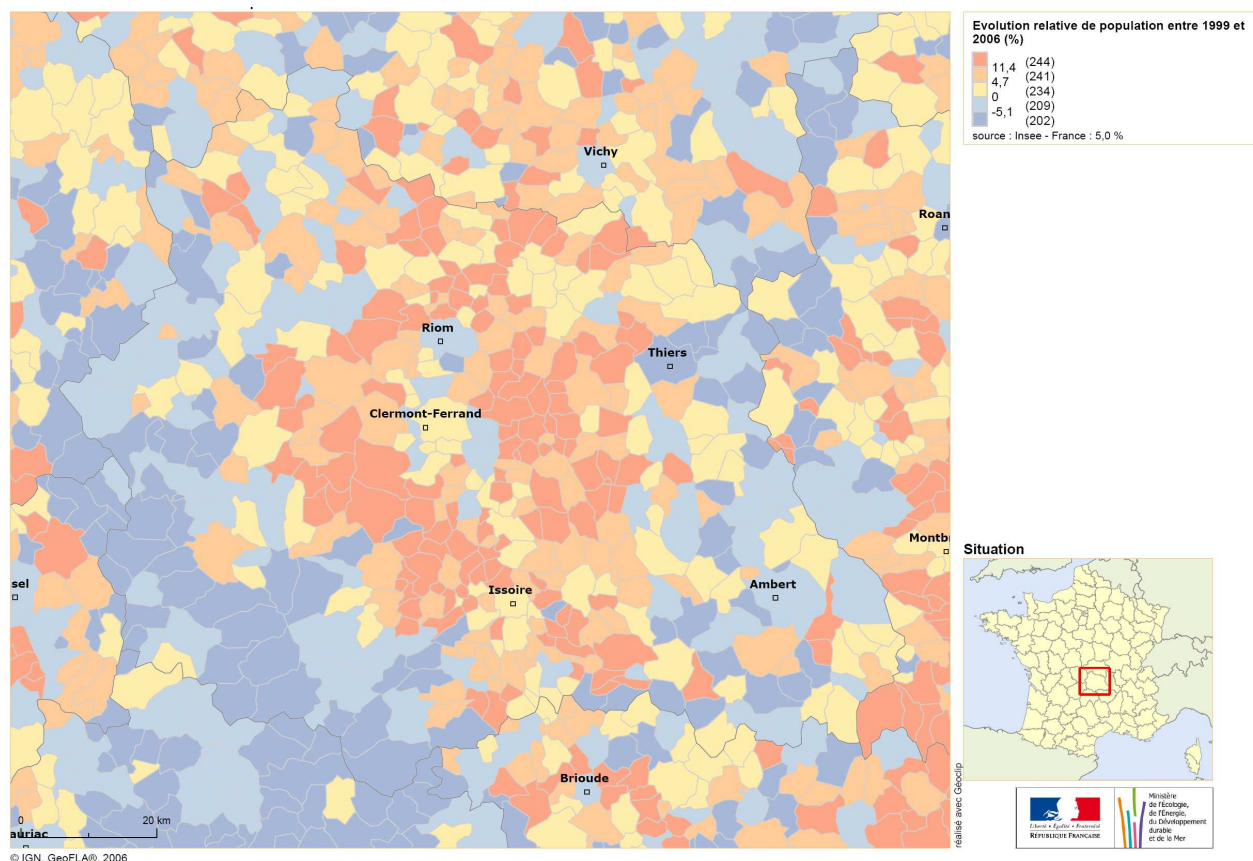


Figure 7 : Répartition de la densité d'habitat en 2006 – INSEE

La densité d'habitat est supérieure à 67 habitants par km<sup>2</sup> sur l'agglomération Clermontoise au sens large. Elle est également dense autour de Riom, Ambert, Thiers et Issoire.



**Figure 8 : Evolution de la population entre 1999 et 2006 - INSEE**

Le territoire départemental a vu une évolution globale de sa population de 3.68 % entre 1999 et 2006. Elle est particulièrement marquée dans les communes en périphérie de l'agglomération clermontoise.

*L'indicateur retenu est la population municipale connue au moment de l'analyse, c'est-à-dire celle parue au 1<sup>er</sup> janvier 2011.*

*Indicateur état initial population : **667 303 habitants** (source Insee parue au 1<sup>er</sup> janvier 2011 correspondant à l'année 2008 – périmètre du plan du Puy-de-Dôme - à réactualiser chaque année)*

### **Le nombre de logement**

Le nombre de logement est un indicateur permettant de suivre certaines actions réalisées en fonction des caractéristiques du logement. Les dernières données à ce jour sont celles de 2007 indiquant 282 120 logements. Un logement au sens de l'INSEE intègre les résidences secondaires et les logements vacants.

Le nombre de logement en habitat individuel permet de suivre, par exemple, le pourcentage de la population dotée en composteurs individuels. Les dernières données à ce jour sont celles de 2007 indiquant 179 146 logements individuels, c'est-à-dire 63.5 % des logements.

*Indicateur Démographie Logement : 282 120 logements (INSEE – données 2007 – Département du Puy-de-Dôme)*

*Indicateur Démographie Habitat : 179 146 logements individuels (INSEE – données 2007 – Département du Puy-de-Dôme)*

## ► **La taille des foyers**

Des études nationales montrent que la taille du foyer implique une consommation différente qui se répercute sur la production de déchets.

La taille moyenne des ménages est calculée à partir de la population municipale et du nombre de ménages. Pour le département du Puy-de-Dôme, la taille moyenne des ménages est de **2,2 personnes**. Elle est proche de la moyenne nationale : 2,3 personnes (INSEE 2007).

*Indicateur taille des foyers : 2,2 (INSEE – donnée 2007 – Département du Puy-de-Dôme)*

*Indicateur nombre de foyers : 282 120 foyers (INSEE – donnée 2007 – Département du Puy-de-Dôme)*

## ► **Le nombre de naissance sur le territoire**

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la natalité sur le territoire et de calculer les impacts d'une opération de promotion des couches lavables. Le nombre de naissances est suivi par l'INSEE en fonction de l'état civil.

Depuis 2006, le nombre de naissance dans le département est de près de 7 000, avec un taux de natalité de 10,8‰ pour la période de 1999 à 2007.

*Indicateur Démographie Naissance: **6 865 naissances** (INSEE – donnée 2008 - Département du Puy-de-Dôme)*

## **BILAN TOURISTIQUE**

L'agence départementale du tourisme suit toutes les années la fréquentation et le nombre des structures d'accueil des touristes.

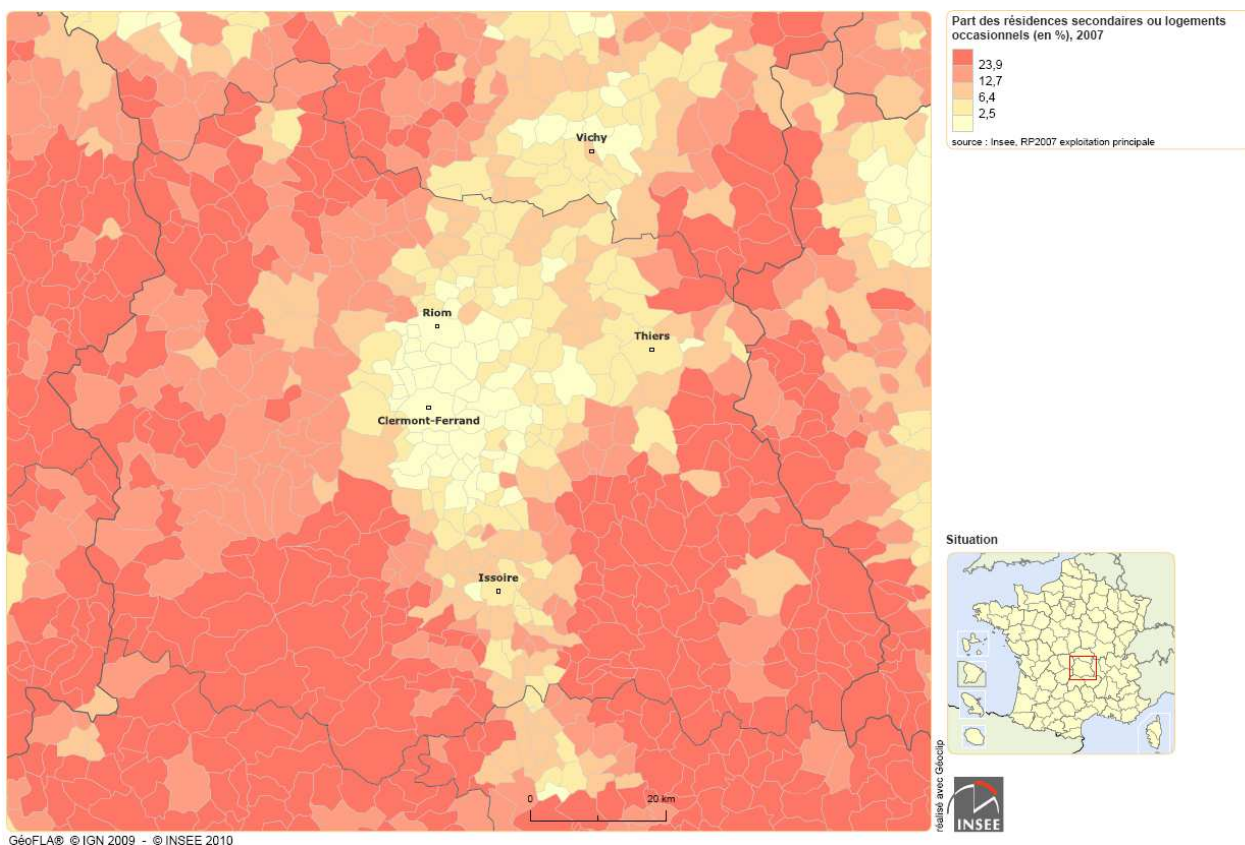
### ► **La fréquentation touristique**

La fréquentation touristique correspond au nombre de nuitées sur le territoire calculé par l'ADDT 63. Les dernières données à jour sont celles de 2009.

Le site internet [www.planetepuydedome.com](http://www.planetepuydedome.com) permet de télécharger des documents de synthèse dans la rubrique Espace Pro.

Le nombre de nuitées du territoire est estimé à **13,5 millions sur l'année 2009**, dont 44 % en hébergements marchands. Ce chiffre comprend l'ensemble des nuitées de l'année pour tout type d'hébergement. Sur la période estivale, le nombre de nuitées est de 7,6 millions, soit 56 % du nombre total de nuitées. La fréquentation touristique représente une population supplémentaire lissée sur l'année de **37 000** habitants (nombre de nuitées divisé par 365 jours par an) soit 6 % de la population permanente.

Les résidences secondaires représentent, selon l'INSEE, 29 340 logements. Elles sont situées majoritairement dans les communes rurales. La carte suivante représente leur répartition :

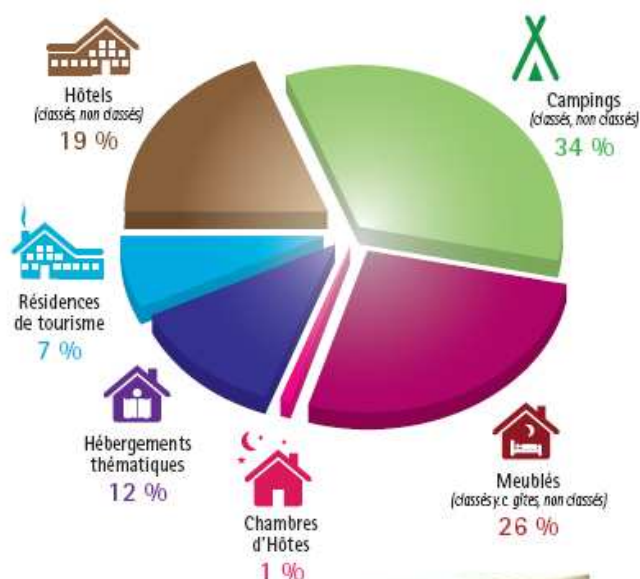


**Figure 9 : Répartition des résidences secondaires 2007 – INSEE**

### ► *La capacité d'hébergement et le nombre de structures éco-labélisées au niveau européen*

Dans le Puy-de-Dôme, le nombre de structures d'accueil est de **32 886** en 2009 (ADDT) en intégrant les campings, les résidences secondaires, l'hôtellerie, les hébergements collectifs et les villages vacances (hors chambres d'hôtes). Les hébergements marchands représentent 3 546 établissements. La capacité d'accueil représente 238 300 lits.

La répartition par type d'hébergement en fonction du nombre de lit est la suivante :



**Figure 10 : Répartition du nombre de lit par type d'hébergement - ADT 63 2009**

Au 13 janvier 2011, aucune structure d'accueil (camping ou hôtel indépendant) n'est éco-labélisée européen au niveau du département. Il existe 1 hôtel éco-labellisé européen en Auvergne.

Au 21 février 2011, 15 structures d'accueil sont éco-labélisées « Clé Verte » :

- Chambre d'hôtes Auberge des Liards, à Eglise neuve des Liards,
- Hôtel Auberge du Moulin de Civadoux à St Quentin sur Sauxillanges,
- Brit Hôtel les Mouflons à Besse-et-Saint-Anastaise,
- Camping Bel-Air à St Ours,
- Camping de la Haute Sioule à St Bonnet près Orcival,
- Camping de Serrette à Chambon sur Lac,
- Camping le domaine du Marais à Murol,
- Camping le moulin de Serres à Singles,
- Camping les Bombes à Chambon sur Lac,
- 2 hôtels B&B Clermont Gerzat à Gerzat,
- Hôtel B&B Clermont le Brezet à Clermont-Ferrand,
- Hôtel Le Progrès et Dorlotel au Mont-Dore,
- Camping l'Ombage à St Pierre Colamine,
- Camping Sûnelya la Ribeyre à Murol.

La liste à jour des structures est téléchargeable sur le site [www.ecolabels.fr](http://www.ecolabels.fr) (et plus particulièrement à cette adresse : <http://www.ecolabels.fr/fr/recherche-avancee/categories-de-produits-ou-services-certifies/services>) et sur <http://www.laclefverte.org>.

## ► L'emploi saisonnier

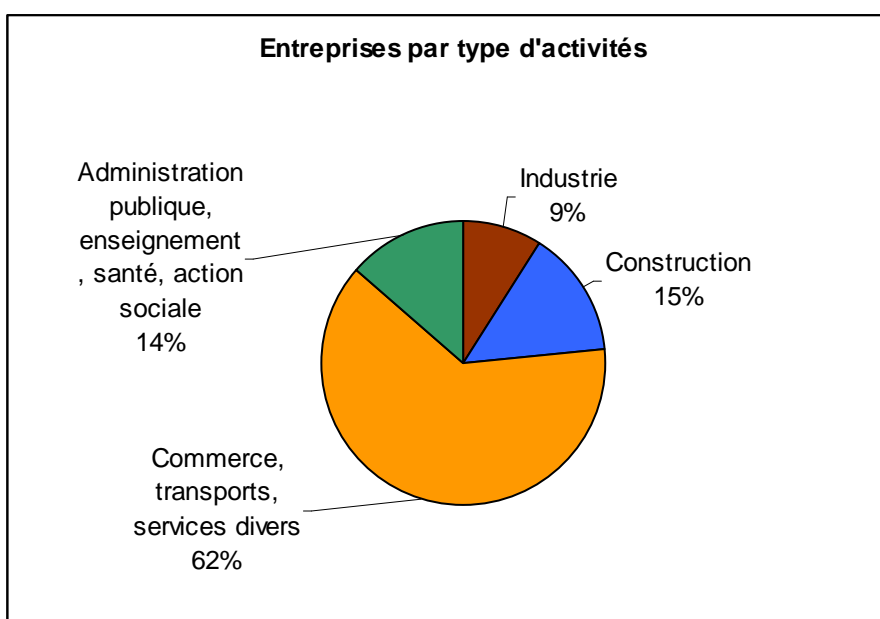
L'emploi saisonnier représente **9 535** emplois (données INSEE en 2003-DEEC) soit 4,5% des emplois du Puy-de-Dôme. Les emplois sont principalement dans le secteur de l'hôtellerie (1 sur 4).

*Les indicateurs retenus sont (périmètre département du Puy-de-Dôme) :*

- *Le nombre de touristes équivalent habitant sur le territoire : **37 000** touristes,*
- *Le nombre de structures d'accueil : **32 886** structures (au 31 décembre 2010),*
- *Le nombre de structures avec un Ecolabel : **15** structures (21 février 2011),*
- *Le nombre d'emploi saisonnier : **9 535** emplois saisonniers (INSEE 2003)*

## BILAN ECONOMIQUE

Le site de l'INSEE, rubrique « Entreprise » permet d'avoir accès aux différentes données concernant les entreprises sur le territoire du Puy-de-Dôme. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, il existe sur le territoire départemental 29 542 entreprises (hors secteur de l'agriculture), qui se répartissent ainsi :



**Figure 11 : Répartition des entreprises par type d'activité**

La catégorie « commerce, transports et services divers » est celle présentant le plus grand nombre d'entreprises, dont plus d'1/3 est constitué par le commerce et la réparation automobile.

Le site de l'INSEE, rubrique « Travail – Emploi » permet d'avoir les évolutions du taux de chômage moyen annuel par département, mais aussi les dernières données actualisées par trimestre. Ainsi, le taux de chômage du département au troisième trimestre 2010, est de 8,8%, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 9,3%.

*Les indicateurs retenus sont :*

- *Le nombre d'entreprises sur le territoire : 29 542 entreprises (INSEE 2010 - Département du Puy-de-Dôme)*
- *Le taux de chômage du Puy-de-Dôme : 8,8% (INSEE 3<sup>ème</sup> trimestre 2010 - Département du Puy-de-Dôme)*

## BILAN DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une forte demande existe en insertion professionnelle dans des structures d'accueil type entreprise d'insertion et chantier d'insertion. Le Puy-de-Dôme dispose d'une grande quantité et diversité de structure d'insertion.

Les structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) proposent à des personnes au chômage rencontrant des difficultés sociales et professionnelles un tremplin vers l'emploi grâce à un travail rémunéré et un accompagnement adapté. C'est un secteur ancré dans l'économie sociale et solidaire. Il existe deux modes d'action :

- les prestataires de biens et services,
- les structures de mise à disposition de personnel.

Aujourd'hui, on compte plus de 50 structures d'insertion par l'activité économique dans le Puy-de-Dôme.

- **Bilan des structures :** (Source préfecture, mise à jour janvier 2010)

Type de structures	Nombre de structures
ACI : ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION	25
AI : ASSOCIATIONS D'INSERTION	8
EI : ENTREPRISES D'INSERTION	11
ETTI : ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION	7
GEIQ : GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION & LA QUALIFICATION	2
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>

Les entreprises d'insertion se situent dans le secteur concurrentiel, tout en employant des personnes en difficulté qui bénéficient ainsi d'une adaptation ou d'une réadaptation à l'activité professionnelle dans un milieu productif. Les salariés en insertion sont recrutés par le biais d'un contrat de travail à durée déterminée renouvelable deux fois dans la limite maximale de 24 mois, appelé contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Le département soutient financièrement l'embauche de bénéficiaires du RSA au sein d'une entreprise d'insertion.

Les structures d'insertion peuvent s'appuyer sur des actions de prévention pour développer leurs activités et permettre à des personnes en difficultés de s'insérer à nouveau dans l'emploi.

- **Les principales structures d'insertion liées à la prévention des déchets sont :**

Nom	Type d'insertion	Statut	Rayon d'action	Nombre de salariés en insertion	Nombre de salariés permanents
Apivale	EI	SAS	Sous-traitant d'Ecosynthèse	15	
Envie MO	EI	Entreprise	Clermont-Ferrand et son agglomération	14	6
Mode d'emploi	EI	Entreprise	nc	5	
Passerelle	AI	Association	Communes de Thiers, Chateldon, Maringues, Lezoux, St Rémy sur Durolle, Courpière, Noirétable (42)	150	nc
Association Avenir	ACI	Association	nc	nc	nc

Thèmes abordés par ces structures : Récupération-recyclage, transformation, collecte, tri, démantèlement.

*Les indicateurs retenus sont :*

- *Le nombre de structures d'insertion du Puy-de-Dôme = 53 (Département du Puy-de-Dôme)*
- *Dont structure en lien avec la prévention = 5 (Département du Puy-de-Dôme)*

## **BILAN DES MODES DE CONSOMMATION**

La seule information sur l'activité commerciale dans le Puy-de-Dôme provient de la CCI, qui a mis en place un observatoire mensuel d'évolution du chiffre d'affaires des commerces sur le centre-ville et la périphérie de Clermont-Ferrand. Au total, 80 entreprises communiquent tous les mois leurs chiffres d'affaires et de fréquentation. Cependant, les chiffres disponibles sur le site internet de la CCI n'ont pas été mis à jour depuis juin 2009. Ils indiquaient alors une tendance à la baisse pour la fréquentation des commerces et leur chiffre d'affaire (-2 à -4% pour Clermont-Ferrand).

### **► La taille des foyers**

Des études nationales montrent que la taille du foyer implique une consommation différente qui se répercute sur la production de déchets.

Pour rappel, la taille moyenne des ménages du Puy-de-Dôme est de **2,2 habitants** (INSEE 2007).

### **► Les habitudes de consommation**

L'enquête sur le budget des familles réalisée par l'INSEE en 2006 détaille la répartition du budget des ménages par grande famille. L'étude différencie certains territoires comme **le centre-est**, où il est observé des dépenses annuelles en moyenne de 27 236 € (-0.1% par rapport à la moyenne française). Les particularités du centre-est sont :

- Des dépenses en retrait sur les eaux minérales et les boissons alcoolisées (-13%),
- Des dépenses supérieures pour la santé (+10%) et l'enseignement (+29%).

*L'indicateur retenu est : le montant moyen de dépenses des ménages : 27 236 €.*

## BILAN DES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Les indicateurs retenus pour le suivi des données socio-économiques sont les suivants :

Catégorie	Nom indicateur	Données initiales	Année de référence	Périmètre	Source de données
Démographie	Population municipale	667 303	2008, parue au 1er janvier 2011	Plan départemental	INSEE
	Nombre logements individuels	179 146	2007, parue au 1er janvier 2010	Département	INSEE
	Nombre de logements total	282 120	2007, parue au 1er janvier 2010	Département	INSEE
	Nombre de naissances	6 865	2008	Département	INSEE
	Nombre de ménages	282 120	2007, parue au 1er janvier 2010	Département	INSEE
	Taille des foyers	2,2	2007, parue au 1er janvier 2010	Département	INSEE
Touristique	Nombre de structures	32 886	2009	Département	ADDT
	Equivalent touriste	37 000	2009	Département	ADDT
	Nombre d'Ecolabels	15	21-févr-2011	Département	Ecolabels.fr
	Emploi saisonnier	9 535	2003	Département	INSEE
Economique	Nombre d'entreprises	29 542	2010	Département	INSEE
	Taux de chômage	8,8%	3ème trimestre 2010	Département	INSEE
Social/insertion	Nombre de structures d'insertion	53	2010	Département	préfecture
	dont structures en lien avec la prévention	5	2010	Département	préfecture
Modes de consommation	Montant moyen dépenses ménages	27 236 €	2006	Centre est	INSEE

D'un point de vue socio-économique, le **département du Puy-de-Dôme se caractérise par 2 grands types d'espaces** :

- **Une zone intérieure urbanisée avec l'agglomération de Clermont-Ferrand**, dont les principales caractéristiques sont que :
  - La communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand représente 43 % de la population du département
  - Clermont-Ferrand, préfecture du Puy-de-Dôme, est un territoire attractif, qui voit son agglomération croître et s'étaler depuis 1999.
- **Un contour rural et touristique, ponctué par quelques espaces urbains**, avec pour caractéristiques :
  - Un tourisme important, avec de nombreuses résidences secondaires,
  - Une répartition assez éparse de la population, plus concentrée sur Thiers, Ambert et Issoire.

## **Annexe 2 : Première liste d'acteurs recensés sur le territoire**

Type d'acteur	Nom	Code Postal	Localité	Site internet	Interlocuteur	Tél	Mail
Associations	ADEC DE CHATELDON	63290	CHATELDON				
Associations	ADEC DE LEZOUX	63190	LEZOUX		Mr Bardinal Mr Lemoine		
Associations	AEPANA	63430	LES MARTRES D'ARTIERE				
Associations	ALERTE DECHETS	63000	CLERMONT FERRAND		Mr Fournier	04 73 24 39 28	
Associations	APIVALE (siège social)	63360	GERZAT			04.73.25.06.98	apivale63@orange.fr
Associations	AQUAVEYRE	63970	AYDAT		Mme Anglaret		
Associations	ARMURE	63910	VERTAIZON		Mr Robin	04 73 68 04 66	
Associations	ASSOCIATION AMENAGEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE	63110	BEAUMONT				
Associations	ASSOCIATION Avenir	63200	RIOM			04-73-64-92-38	
Associations	ASSOCIATION BIEN ETRE A AULNAT	63510	AULNAT		Mr Bernard	04 73 60 30 73	bernard.patrice@wanadoo.fr
Associations	ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA NATURE	63710	ST NECTAIRE				
Associations	ASSOCIATION D'EDUCATION ET D'INFORMATION DU CONSOMMATEUR - ADFIC	63000	CLERMONT FERRAND			04 73 19 83 89	ud-63@unsa.org
Associations	ASSOCIATION DEFENSE ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE - ADEP	63520	ST DIER D'Auvergne			04 73 70 83 85	tdh@worldonline.fr
Associations	ASSOCIATION ESPACE MOZAC		Riom		Christophe Montmaury	06.87.41.25.54	espacemozac@gmail.com
Associations	<b>ASSOCIATION FORCE OUVRIERE CONSOMMATEURS AFOC</b>	63000	CLERMONT FERRAND			04 73 92 92 28	
Associations	ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE LA CREDOGNE ET DE SES AFFILIÉS - ASCA	63550	ST VICTOR MONTVIANEIX				
Associations	<b>ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES INDECOSA-CGT</b>	63000	CLERMONT FERRAND			04 73 36 06 02	INDECOSA63@wanadoo.fr

Type d'acteur	Nom	Code Postal	Localité	Site internet	Interlocuteur	Tél	Mail
Associations	AUVERGNE ET NATURE	63870	ORCINES				
Associations	AVIE	63370	LEMPDES		Mme Andrée Chaffre	04 73 98 27 37	
Associations	BOIS DE LA MURE ENVIRONNEMENT	63160	EGLISENEUVE PRES BILLOM				
Associations	<b>C.P.I.E.</b>	63122	SAINT-GENES- CHAMPANELLE		Mr Thevenon	04 73 87 35 21	
Associations	<b>CAPEB 63</b>	63019	CLERMONT FERRAND CEDEX 2			04 73 25 71 71	
Associations	CCIIPAC - Collectif Contre l'Implantation de l'Incinérateur à Proximité de l'Agglomération Clermontoise	63000	CLERMONT FERRAND		Mr Fouilloux	04 73 28 39 02	
Associations	<b>CLCV consommation logement et cadre de vie</b>	63100	CLERMONT FERRAND		Denise Choisy Guy Gravelat	04 73 24 77 41	<a href="mailto:denisechoisy@gmail.com">denisechoisy@gmail.com</a>
Associations	COLLECTIF DE DEFENSE DES CASTELPONTINS	63430	PONT DU CHÂTEAU				
Associations	<b>COLLECTIF REGIONAL d'EDUCATION à l'ENVIRONNEMENT AUVERGNE CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'Auvergne (CFPA)</b>	63110	BEAUMONT		Charles Brault	04 73 28 31 06	<a href="mailto:charles.brault63@gmail.com">charles.brault63@gmail.com</a>
Associations	CYNORHODON	63540	ROMAGNAT		Pierre Sauvat	06.28.81.32.24	
Associations	DESIBEL	63800	PERIGNAT ES ALLIER				
Associations	<b>EMMAUS</b>	63290	PUY GUILLAUME		Mr Araya Mr Philippon	04 73 94 71 99	<a href="mailto:emmaus63@wanadoo.fr">emmaus63@wanadoo.fr</a>
Associations	<b>ENVIE</b>	63360	GERZAT		Mlle Guillod	04 73 25 06 98	<a href="mailto:envie.mo@wanadoo.fr">envie.mo@wanadoo.fr</a>
Associations	ET SI BARBARADE	63160	BILLOM				
Associations	<b>FAMILLES DE FRANCE - FEDERATION DU PUY DE DOME</b>	63000	CLERMONT FERRAND			04 73 31 04 46	
Associations	<b>FCD AUVERGNE</b>	63500	ISSOIRE				

Type d'acteur	Nom	Code Postal	Localité	Site internet	Interlocuteur	Tél	Mail
Associations	<b>FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES RURALES DU PUY DE DOME</b>	63190	LEZOUX				
Associations	<b>FEDERATION DEPARTEMENTALE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA NATURE DU PUY DE DOME FDEN 63 (FNE)</b>	63100	CLERMONT FERRAND		Mme Naudier	04 73 91 56 53	<a href="mailto:naudiergisele@yahoo.fr">naudiergisele@yahoo.fr</a>
Associations	<b>FEDERATION DEPARTEMENTALE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA NATURE DU PUY DE DOME (FDEN)</b>	63122	CEYRAT			04 73 61 47 49	<a href="mailto:ass.fden@laposte.net">ass.fden@laposte.net</a>
Associations	<b>FEDERATION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DU PUY DE DOME</b>	63037	CLERMONT FERRAND CEDEX		Mr Di Pasquale	04 73 17 33 33	
Associations	<b>FEDERATION DU LOGEMENT DU PUY DE DOME- CNL</b>	63000	CLERMONT FERRAND		Mme Soucille	04 73 37 90 62	<a href="mailto:cnl63@wanadoo.fr">cnl63@wanadoo.fr</a>
Associations	<b>FEDERATION REGIONALE POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT (FRANE)</b>	63122	CEYRAT		Mr Vigier	04 73 61 47 49	<a href="mailto:asso.frane@wanadoo.fr">asso.frane@wanadoo.fr</a>
Associations	L.A.V.E	63370	LEMPDES		Mr Terle	473618699 0473618457	<a href="mailto:lempdes.asso.vie.envir@orange.fr">lempdes.asso.vie.envir@orange.fr</a>
Associations	LES MAINS OUVERTES	63360	GERZAT		Bruno Ménard, président	04.73,24.98.61	
Associations	MACEO				Aurore Barthélémy	04.27.04.51.46	
Associations	MO ENTREPRISE	63360	GERZAT			04.73.25.06.98	
Associations	OXYGENE POUR L'AVENIR	63460	MONTCEL		Mr Raphanael Mr Gaillard		
Associations	PASSERELLE	63300	THIERS			04.73.80.18.62	<a href="mailto:passerelle.plus@wanadoo.fr">passerelle.plus@wanadoo.fr</a>
Associations	<b>PUY DE DOME NATURE ENVIRONNEMENT</b>	63200	RIOM			04 73 83 63 66	<a href="mailto:roger.anglaret1@libertysurf.fr">roger.anglaret1@libertysurf.fr</a>
Associations	SOCIETE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE DANS LE MASSIF CENTRAL	63122	CEYRAT		Mme Chaumeil	04 73 79 33 84 06 80 05 61 81	

Type d'acteur	Nom	Code Postal	Localité	Site internet	Interlocuteur	Tél	Mail
Associations	<b>UFC QUE CHOISIR</b>	63000	CLERMONT FERRAND		Mr Quénot Mme Renaudier à UFC Issoire	473421391 06 73 99 10 13	<a href="mailto:gguenot@ville-clermont-ferrand.fr">gguenot@ville-clermont-ferrand.fr</a> <a href="mailto:ufc.clermont.fd@wanadoo.fr">ufc.clermont.fd@wanadoo.fr</a>
Associations	<b>UFC QUE CHOISIR</b>	63500	ISSOIRE			04 73 55 06 76	<a href="mailto:ufc-quechoisir@wanadoo.fr">ufc-quechoisir@wanadoo.fr</a>
Associations	<b>UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES UDAF</b>	63000	CLERMONT FERRAND		Mme Bas vice présidente et administratrice Mme Hérlin administratrice	04 73 31 92 63	<a href="mailto:ebardin@udaf63.unaf.fr">ebardin@udaf63.unaf.fr</a>
Associations	UNION DES COMITES DE QUARTIER DE LA VILLE DE CLERMONT	63000	CLERMONT FERRAND			06 28 26 97 51	<a href="mailto:jfournier5@orange.fr">jfournier5@orange.fr</a>
Associations	vélocités				David Gesland	06 72 98 68 29	
Entreprises	<b>ADREXO</b>	63100	CLERMONT FERRAND				
Entreprises	<b>AUVERGNE HABITAT</b>	63037	CLERMONT FERRAND			04 73 17 00 00	
Entreprises	ER concertation et maitre composteur				pierre Feltz	09 64 34 30 40	
Entreprises	Les joujoux de Marylou	63000	Clermont-ferrand		Marie Louise Rodriguez	08 75 35 51 33	
Entreprises	<b>LOGIDOME</b>	63019	CLERMONT FERRAND			04 73 98 28 98	
Entreprises	<b>MEDIAPOST</b>	63118	GERZAT				
Entreprises	<b>OFFICE PUBLIC HLM DE CHAMALIERES</b>	63402	CHAMALIERES CEDEX			04 73 19 57 57	
Entreprises	<b>OPHIS</b>	63019	CLERMONT FERRAND		Mr Pieuchot	04 73 41 16 16	
Entreprises	<b>SA HLM DOMOCENTRE</b>	63063	CLERMONT FERRAND CEDEX 1			04 73 15 31 10	
Entreprises	<b>SAEM DE CHAMALIERES</b>	63000	CLERMONT FERRAND			04 73 43 41 41	
Entreprises	SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS	63000	CLERMONT FERRAND			04 73 43 60 90	

Type d'acteur	Nom	Code Postal	Localité	Site internet	Interlocuteur	Tèl	Mail
Entreprises	SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS	63000	CLERMONT FERRAND			04 73 43 60 90	
Public	<b>ADEME</b>	63000	CLERMONT FERRAND		Geoffrey Priolet	04 73 31 52 80	<a href="mailto:geoffrey.priolet@ademe.fr">geoffrey.priolet@ademe.fr</a>
Public	<b>Agence départementale de développement touristique</b>	63038	CLERMONT FERRAND CEDEX 1	<a href="http://www.planetepuydedome.com">http://www.planetepuydedome.com</a>	Christine Pacaud	04 73 42 22 50	
Public	<b>Agence de l'Eau Loire-Bretagne</b>				Mr Tixier	04 73 17 07 27	
Public	<b>Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme</b>	63171	Aubière cedex				
Public	<b>Chambre de commerce et d'industrie de Brioude et de son arrondissement</b>	43101	BRIOUDE CEDEX				
Public	<b>Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme</b>	63407	CHAMALIERES CEDEX		Hervé Rolland Mme Masson	06 09 30 62 59 04 73 31 52 12	
Public	<b>CRMA</b>				Antoine Chevillard	04 73 29 44 20	
Public	<b>Comité Régional de tourisme</b>				Cédric Corre Véronique Jalles	04 73 29 49 35	
Public	<b>DDT 63</b>	63370	LEMPDES		Alain Tridon		<a href="mailto:alain.tridon@equipement-agriculture.gouv.fr">alain.tridon@equipement-agriculture.gouv.fr</a>
Public	<b>DREAL</b>	63033	CLERMONT FERRAND CEDEX 1		Mr Mathieux		<a href="mailto:herve.vanlaer@developpement-durable.gouv.fr">herve.vanlaer@developpement-durable.gouv.fr</a>
Public	<b>INSPECTION ACADEMIQUE</b>	63034	CLERMONT FERRAND CEDEX		Dominique Guillot		
Public	<b>Interconsulaire des Chambres de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme</b>	63037	CLERMONT FERRAND CEDEX 1		Mr Echalier Bénédicte Tarnaud-Friot sur Thiers	04 73 43 43 43	<a href="mailto:benedicte.tarnaud-friot@puy-de-dome.cci.fr">benedicte.tarnaud-friot@puy-de-dome.cci.fr</a>
Public	Parc Naturel régional Livradois-Forez	63880	St-Gervais-sous-Meymont	<a href="http://www.parc-livradois-forez.org/">http://www.parc-livradois-forez.org/</a>		04 73 95 57 57	
Public	Parc Naturel régional des volcans d'Auvergne	63970	Aydat	<a href="http://www.parc-volcans-auvergne.com/index.php4">http://www.parc-volcans-auvergne.com/index.php4</a>		04 73 65 64 00	
Public	<b>RECTORAT</b>	63033	CLERMONT FERRAND CEDEX 1		Mr Brulon	04 73 99 30 00	
Associations	AEPANA	63430	LES MARTRES D'ARTIERE				

## Plan Départemental de Prévention des déchets



*Conseil Général  
du Puy-de-Dôme*

Version définitive

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
1.1	Le cadre de la prévention des déchets	3
1.2	Les objectifs du Conseil Général du Puy-de-Dôme	3
1.3	La démarche d'élaboration du Plan	4
<b>2</b>	<b>LES ENJEUX DU PLAN DE PREVENTION</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>UN PLAN DE 15 ACTIONS PERMETTANT DE REpondre A 10 OBJECTIFS</b>	<b>7</b>
3.1	Les 10 objectifs généraux (sans ordre de priorité) :	7
3.2	L'action de l'année 1 : élaboration du Plan	7
3.3	Les actions des années 2 à 5 : mise en œuvre du plan	8
<b>4</b>	<b>LE TABLEAU DE BORD</b>	<b>9</b>
<b>5</b>	<b>LES INSTANCES D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLAN</b>	<b>9</b>
5.1	Le comité de suivi de l'accord cadre ademe/Conseil général	9
5.2	Le comité de pilotage du plan	9

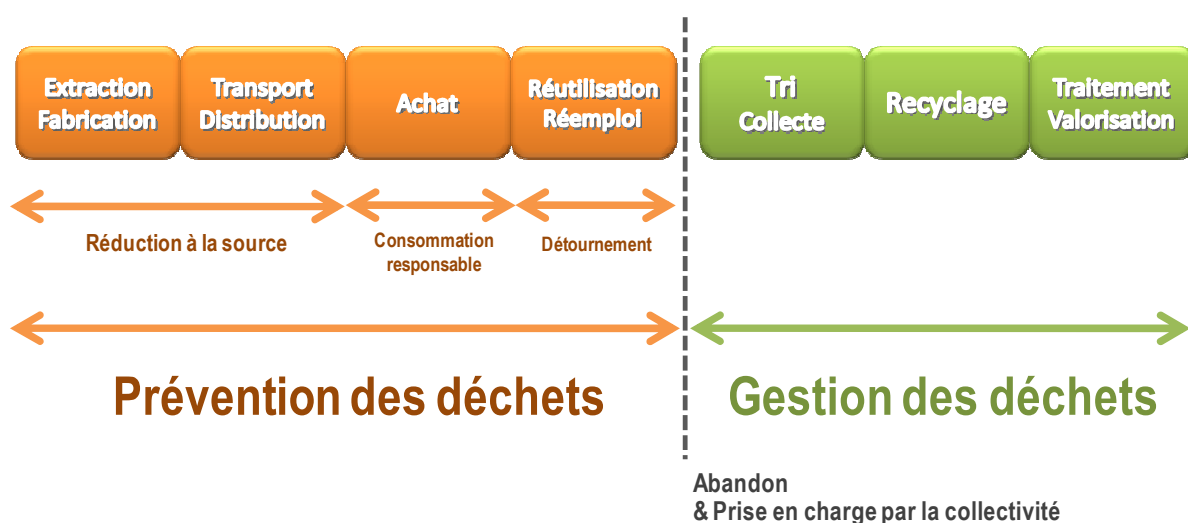
# 1 INTRODUCTION

## 1.1 LE CADRE DE LA PREVENTION DES DECHETS

La prévention de la production des déchets, ou réduction à la source, peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions visant à :

- Réduire les quantités de déchets produits,
- Réduire leur nocivité.

Le champ d'action de la prévention se situe donc avant l'abandon ou la prise en charge des déchets par la collectivité selon le schéma ci-dessous :



La prévention des déchets est la priorité de la politique de gestion des déchets.

**Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !**

Les derniers textes réglementaires européens et les lois Grenelle de l'environnement ont mis **une nouvelle fois l'accent sur le développement d'actions de prévention des déchets** afin de réduire les quantités de déchets produits.

## 1.2 LES OBJECTIFS DU CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DOME

L'ambition du Conseil Général est d'être le chef d'orchestre de la prévention afin d'accompagner tous les EPCI dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes locaux de prévention sur l'ensemble du territoire départemental.

Aussi, le Conseil général a signé fin 2010 avec l'ADEME un accord cadre de partenariat de 5 ans relatif à l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan départemental de prévention des déchets qui comporte plusieurs étapes :

1. la définition d'un plan d'actions en concertation avec les acteurs du territoire la première année (2011),
2. la mise en œuvre des actions planifiées jusqu'en 2015

Ce plan d'actions est assorti d'un dispositif de suivi et d'amélioration continue.

### 1.3 LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PLAN

Le Conseil Général a souhaité associer les acteurs du territoire et notamment les associations à l'élaboration des actions du Plan départemental de prévention des déchets.

Pour cela, un comité de pilotage a été constitué. Il est composé comme suit :

<b>ASSOCIATIONS CONSUMERISTES</b>	UFC QUE CHOISIR
	UDAF/FAMILLE DE France
	CLCV
	CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU PUY DE DOME
<b>ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	FRANE
	FDEN
	PUY DE DOME NATURE ENVIRONNEMENT
	AQUA VEYRE
	SOCIETE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE DANS LE MASSIF CENTRAL - SEPMMC
	LAVE
	ARMURE
	ALERTE DECHETS
	CREEA
	CPIE
<b>CHAMBRES CONSULAIRES</b>	CCI
	CMA
	CHAMBRE AGRICULTURE
<b>SERVICES ETAT</b>	DREAL
	DDT
	ADEME
<b>EPCI</b>	VALTOM
	SBA
	SICTOM ISSOIRE BRIOUDE
	SICTOM DES COUZES
	SICTOM DES COMBRILLES
	SIVOM AMBERT
	SMCTOM HAUTE DORDOGNE
	SICTOM PONTGIBAUD PONTAUMUR
	COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE ALLIER ET BOIS NOIRS
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIERE
	ARDES COMMUNAUTE
	CLERMONT COMMUNAUTE
THIERS COMMUNAUTE	

Le 30 juin 2011, une journée de 2 ateliers de travail a servi d'espace de discussion, de concertation et de réflexion avec les membres du comité de pilotage autour d'actions proposées par le Conseil général selon les axes suivants :

Atelier 1 : L'animation du réseau par le Conseil Général et la cohérence entre Plans et programmes

L'éco-exemplarité du Conseil général

Atelier 2 : L'évitement à la collecte,

L'éducation des scolaires,

Les comportements éco-responsables

Les conclusions de ces ateliers ont été intégrées dans les fiches actions.

## 2 LES ENJEUX DU PLAN DE PREVENTION

Le Plan départemental de prévention des déchets répond à l'ensemble des enjeux suivants.

### ❖ *Assurer une couverture maximale du département par des programmes locaux*

Contrairement aux programmes locaux, dont l'élaboration est imposée par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, avec comme objectif une réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant de **- 7% en 5 ans**, le plan de prévention n'a pas d'existence légale ni réglementaire.

Néanmoins, il est apparu nécessaire de coordonner les programmes entre eux et d'assurer à chaque puydômois l'existence d'actions de prévention sur son territoire.

C'est pourquoi le Conseil général a décidé d'élaborer un plan départemental de prévention afin de donner un cadre, des outils et de montrer l'exemple.

### ❖ *Poursuivre et développer le programme « agir pour moins de déchets » initié par le Valtom en partenariat avec l'Ademe et le Conseil général*

Le Plan départemental de prévention des déchets tient compte de l'ensemble des actions initiées depuis 2008 par le Valtom sur le territoire. Il vise donc à les poursuivre et à les développer en s'appuyant sur les acquis et l'expérience, et notamment sur les outils de communication en place.

Ces actions portent par exemple sur :

- Le compostage individuel, de quartier, en pied d'immeuble,
- L'éducation des scolaires,
- La sensibilisation du public à la prévention.

### ❖ *Toucher des producteurs autres que les ménages*

Les actions de prévention, déjà présentes sur le territoire, ont participé à la diminution des ordures ménagères et assimilées du territoire (- 5.5 % par habitant depuis 2002). Mais en 2009, chaque habitant a produit en moyenne 350 kg d'ordures ménagères et assimilées ... **près d'1 kg par jour !** Il est donc toujours nécessaire de réduire les quantités de déchets produits.

Les déchets produits par les acteurs autres que les ménages sont aussi concernés (ex : restaurants, collèges, hôpitaux, artisans, administrations...). Les quantités produites sont relativement importantes, **22% des quantités totales d'ordures ménagères résiduelles produites** sur le territoire.

Le territoire est attractif, il accueille de nombreux touristes chaque année, qui participent à la production de déchets.

*L'ensemble de ces producteurs constitue des cibles particulières d'actions planifiées dans le plan départemental de prévention.*

### 3 UN PLAN DE 15 ACTIONS PERMETTANT DE REpondre A 10 OBJECTIFS

#### 3.1 LES 10 OBJECTIFS GENERAUX (SANS ORDRE DE PRIORITE) :

1. Développer le **compostage** sur place
2. Promouvoir le **réemploi et la réparation**
3. Réduire les déchets générés par l'activité **touristique** et les **manifestations locales**
4. Accompagner les **entreprises** sur la réduction de leurs déchets
5. Poursuivre l'**exemplarité** du Conseil Général et diffuser les bonnes pratiques à d'autres structures
6. **Sensibiliser** et **informer** sur la prévention
7. **Eduquer** les scolaires
8. Développer et suivre l'utilisation de l'autocollant **STOP PUB**
9. Engager ou accompagner de nouvelles actions (**gaspillage alimentaire, hygiène autrement**)
10. Accompagner les collectivités dans la **mise en œuvre de programme local de prévention** et suivre annuellement les résultats

#### 3.2 L'ACTION DE L'ANNEE 1 : ELABORATION DU PLAN

	déc-10	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11
<i>signature de la convention avec l'Ademe</i>	29-déc												
<i>notification du marché au BE INDDIGO</i>		25-janv											
<i>réunion de constitution du comité de pilotage</i>			14-févr										
<i>réalisation du diagnostic de territoire</i>													
<i>présentation du diagnostic</i>							06-juin						
<i>ateliers de travail sur les actions proposées</i>							30-juin						
<i>rédaction du projet de plan</i>													
<i>présentation du projet de plan</i>													
<i>prise en compte des modifications éventuelles</i>											07-oct		
<i>présentation du Plan au COPIL</i>											28-oct		
<i>validation du Plan par l'Assemblée départementale</i>													19-déc

### 3.3 LES ACTIONS DES ANNEES 2 A 5 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN

L'ensemble des fiches actions du plan départemental de prévention sont jointes en annexe à ce document.

**Les 15 actions du Plan départemental de prévention des déchets sont regroupées sous 5 grands axes :**

- **Axe 1 : Evitement à la collecte**

- 1a. Favoriser le réemploi et la réparation (objectif 2)
- 1b. Développer l'utilisation du Stop pub (objectif 8)
- 1c. Développer le compostage (objectif 1)

- **Axe 2 : Promotion des pratiques éco-responsables**

- 2a. Développer de nouvelles pratiques pour l'organisation d'événementiels (objectifs 3 et 5)
- 2b. Favoriser l'éco-tourisme (objectifs 3 et 4)
- 2c. Impliquer les entreprises dans la prévention (objectif 4)
- 2d. Communiquer auprès du grand public (objectif 6)

- **Axe 3 : Eco-exemplarité du Conseil général**

- 3a. Mettre en place une démarche d'exemplarité sur les chantiers BTP du CG (objectifs 4 et 5)
- 3b. Sensibiliser / informer les personnels du Conseil général intervenant dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) sur les soins et l'hygiène générant moins de déchets (objectifs 5 et 9)
- 3c. Communiquer en interne sur la prévention et poursuivre la participation aux groupes de travail interservices (objectifs 5 et 6)

- **Axe 4 : Education des scolaires**

- 4a. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines des collèges (objectifs 5, 7 et 9)
- 4b. Réaliser une opération « collèves témoins » (objectifs 5 et 7)

- **Axe 5 : Animation du réseau par le Conseil Général et cohérence Plans/programmes**

- 5a. Accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs programmes locaux de prévention (objectif 10)
- 5b. Soutenir d'autres acteurs du territoire (hors programme local) intervenant sur des thématiques spécifiques (objectif 9)
- 5c. Suivre les actions de prévention sur le département (méthodologie de suivi commune, indicateurs, tableau de bord...) (objectif 10)

## **4 LE TABLEAU DE BORD**

---

Il reprend l'ensemble des indicateurs à suivre par le Conseil général lors de la mise en œuvre du plan départemental de prévention. Le tableau de bord a été réalisé sur un fichier Excel joint au dossier.

## **5 LES INSTANCES D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLAN**

---

### **5.1 LE COMITE DE SUIVI DE L'ACCORD CADRE ADEME/CONSEIL GENERAL**

Il est constitué par :

- le Vice Président du Conseil général en charge de la prévention,
- la directrice régionale de l'ADEME ou son représentant,
- l'animateur du plan de prévention.

Ce comité de suivi est chargé de contrôler le respect de l'accord cadre ; il se réunit autant de fois que nécessaire selon l'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de prévention et au moins deux fois par an.

Il a pour mission :

- d'assurer le bon déroulement de l'accord cadre,
- de définir les objectifs de l'animateur du plan,
- d'analyser les indicateurs prévus et de comparer les résultats obtenus avec les objectifs fixés, à l'échéance de chaque convention annuelle,
- de proposer les objectifs à atteindre l'année suivante qui seront repris par la convention annuelle d'application correspondante.

### **5.2 LE COMITE DE PILOTAGE DU PLAN**

Le comité de pilotage est composé de 4 collèges (cf page 4) :

- Collège associations,
- Collège chambres consulaires,
- Collège services de l'Etat,
- Collège EPCI.

Il a pour mission d'être :

- une force de proposition,
- une instance d'observation, d'information et de communication,
- une aide à l'évaluation des objectifs et des résultats.

Son rôle est consultatif ; il se réunit à chaque grande étape d'élaboration du Plan et au moins une fois par an dans le cadre du suivi.

## 1a : Favoriser le réemploi et la réparation

**Pour qui ?** Les puydômois

**Avec quels partenaires ?** La CMA, les acteurs du réemploi, le formateur spécialisé, l'éventuel bureau d'études, le Valtom et les EPCI

### Pourquoi ?

Décider d'offrir une seconde vie à un appareil en le réparant, en le donnant ou en le vendant d'occasion plutôt que de le jeter constitue un geste de prévention. Il offre à la fois des bénéfices financiers pour l'individu destinataire du bien et peut permettre aussi de soutenir ou développer certaines activités économiques locales (création d'emplois).

De plus, de nombreux comportements de consommation s'inscrivant dans une logique de réduction de déchets permettent de remplacer l'achat de biens peu durables par des services.

Le département du Puy-de-Dôme compte 4 acteurs de l'économie sociale et solidaire travaillant sur le domaine de la réutilisation d'objets. Cependant, leur action n'est pas concertée ni généralisée sur tout le territoire.

### Quels objectifs ?

Cette action a pour objectifs :

- la réduction des déchets encombrants et de textile en prolongeant leur durée de vie,
- le soutien aux entreprises locales d'économie sociale et solidaire,
- la valorisation des métiers de la réparation.

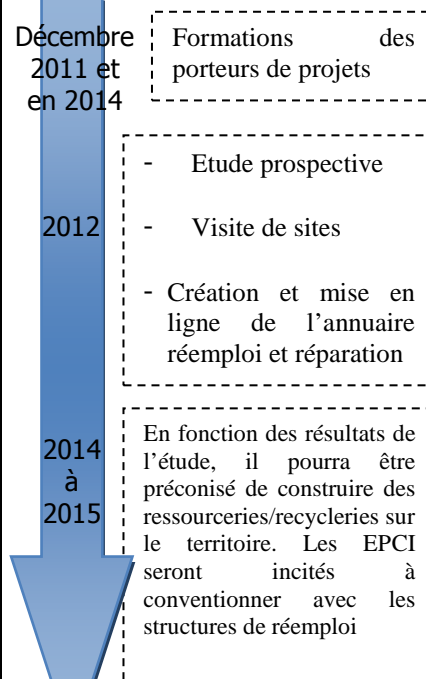
### Comment ?

Cette action concerne tous les objets pouvant être réparés ou réemployés et le textile. Elle comporte plusieurs volets :

- ✓ Formation des éventuels porteurs de projets et visite de site.
- ✓ Création d'un annuaire des acteurs de la filière de la réparation et du réemploi pour ensuite mieux promouvoir leurs activités,
- ✓ Communication lors de la diffusion de l'annuaire (via le site internet « moins de déchets », le magazine du Conseil Général, la CMA, ...),
- ✓ Etude prospective sur le réseau actuel des ressourceries et l'opportunité de le développer,

En fonction des résultats de l'étude, il pourra être préconisé de construire des ressourceries/recycleries sur le territoire. Les EPCI seront incités à conventionner avec les structures de réemploi.

### Quand ?



## 1b : Développer l'utilisation du Stop-pub

**Pour qui ?** Les puydômois

**Avec quels partenaires ?** Les EPCI, l'éventuel bureau d'études, les distributeurs et les EPCI

### **Pourquoi ?**

Les Imprimés Non Sollicités (INS), représentent 45 kg de papier par an et par boîte aux lettres (source ADEME), soit environ 5% du poids de la poubelle d'un ménage.

Selon l'ADEME, 15 % des ménages ne lisent pas les publicités. Ce qui signifie pour le Puy de Dôme que 42 318 foyers seraient susceptibles d'être intéressés par l'apposition d'un stop pub, représentant un poids évité de 1 900 tonnes/an.

### **Quel objectif ?**

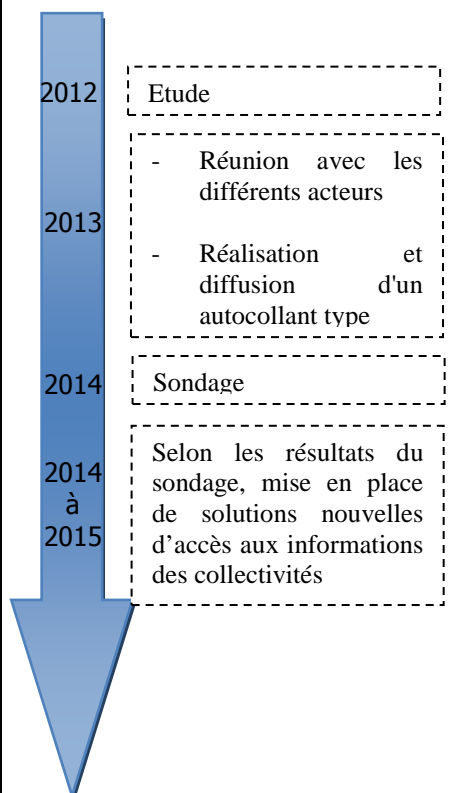
Cette action a pour objectif principal la réduction des déchets de papiers liés aux imprimés non sollicités, dont les imprimés publicitaires.

### **Comment ?**

L'action comporte plusieurs volets :

- ✓ Réaliser une étude pour connaître la proportion de stop-pub apposée dans le département, l'intérêt des puydômois, les modes d'accès des habitants aux informations des EPCI et, selon les résultats, proposer de nouvelles solutions comme par exemple une plateforme dématérialisée relative aux magasins des collectivités,
- ✓ Communiquer sur les résultats de l'étude (via le site internet « moins de déchets », le magazine du Conseil Général, ...),
- ✓ Réunir les différents acteurs (distributeurs, EPCI, ...) afin de définir les modalités de distribution du stop-pub pour obtenir la meilleure efficacité qui soit,
- ✓ Réaliser un autocollant type adaptable par les EPCI.

### **Quand ?**



## 1c : Développer le compostage

**Pour qui ?** Cibles variées produisant des déchets fermentescibles.

**Avec quels partenaires ?** Le Valtom, les bailleurs sociaux, le formateur spécialisé et les EPCI

### Pourquoi ?

Les déchets fermentescibles représentent un gisement très important des ordures ménagères (1/3) et le compostage sur site est une alternative à la collecte et au transport des déchets sur des sites éloignés.

Depuis plus de dix ans, le Valtom en s'appuyant sur les EPCI pour la distribution, vend, à tarif préférentiel des composteurs individuels.

Ainsi, à ce jour, 19% des foyers individuels ont bénéficié d'un composteur et peuvent valoriser chez eux leurs épluchures, certains restes de repas et une partie de leurs déchets verts. Le Valtom a également initié en 2008 du compostage en pied d'immeuble : 2% des habitats collectifs disposent d'un composteur en pied d'immeuble.

### Quel objectif ?

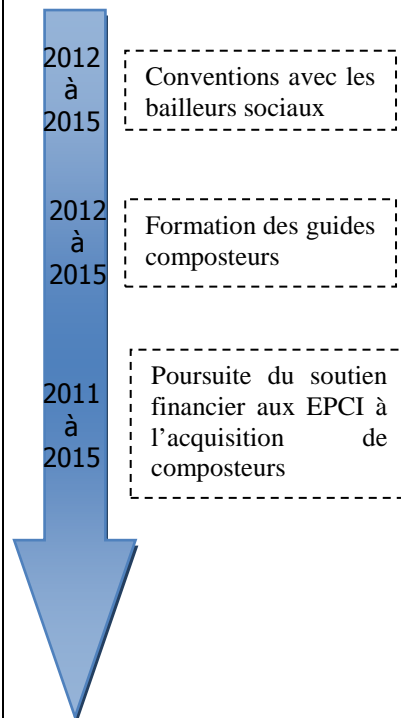
L'objectif du Conseil Général est de poursuivre et développer les actions déjà initiées afin de généraliser la pratique du compostage.

### Comment ?

L'action comporte plusieurs volets :

- ✓ former des guides composteurs :
  - gardiens d'immeubles,
  - associations,
  - professionnels du tourisme (gérants de camping, de gîtes...),
- ✓ poursuivre le soutien financier aux EPCI à l'acquisition de composteurs,
- ✓ conventionner avec tous les bailleurs sociaux
- ✓ communiquer sur les formations et sur l'avancée des conventions (via le site internet « moins de déchets », le magazine du Conseil Général, ...).

### Quand ?



## Axe 2 : Promouvoir les pratiques éco-responsables

### 2a : Développer de nouvelles pratiques pour l'organisation d'événementiels

**Pour qui ?** Les organisateurs de manifestations et le public s'y rendant.

**Avec quels partenaires ?** Organisateurs de manifestations, direction Culture et Sport et les EPCI

#### Pourquoi ?

Le territoire du Puy-de-Dôme regorge de fêtes et manifestations diverses. Par leur vocation de rassemblement d'un public important sur un territoire restreint et dans un temps limité, ces événements peuvent générer des effets négatifs sur l'environnement et la salubrité publique. De plus en plus conscients des enjeux écologiques, organisateurs et participants cherchent à diminuer au maximum l'impact environnemental de leurs événements. Les gestes éco-responsables du quotidien doivent trouver leur prolongement hors du domicile, dans le travail mais aussi les loisirs.

Une des actions de l'Agenda 21 interne du Conseil Général est de travailler sur une démarche d'éco-manifestation. Cette action s'inscrit donc en complément.

#### Quels objectifs ?

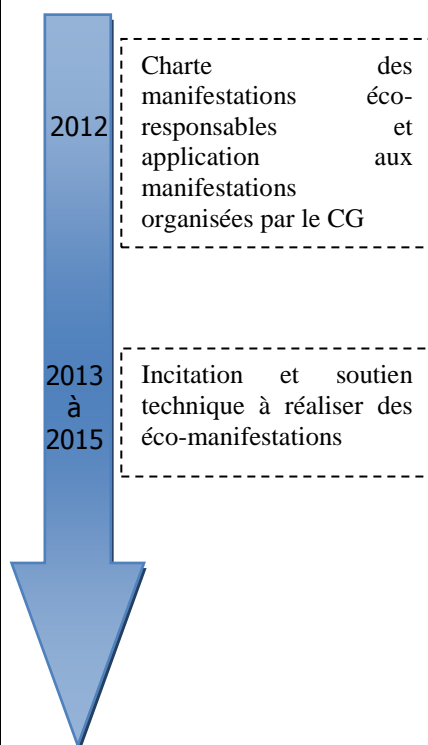
L'action a pour objectifs principaux la réduction des déchets générés lors des manifestations, et la sensibilisation des festivaliers à l'impact environnemental des rassemblements de masse.

#### Comment ?

Cette action comporte plusieurs volets :

- ✓ Charte des manifestations éco-responsables,
- ✓ Application aux manifestations organisées par le CG, dont les Automnales,
- ✓ Conditionner les aides du CG à la réalisation d'une éco-manifestation,
- ✓ Constituer un relais technique pour les organisateurs d'événementiels pour mettre en œuvre une éco-manifestation et inciter les organisateurs à communiquer sur le caractère écologique de leur manifestation.

#### Quand ?



## Axe 2 : Promouvoir les pratiques éco-responsables

### 2b : Favoriser l'éco-tourisme

**Pour qui ?** Les professionnels du tourisme puis les touristes

**Avec quels partenaires ?** Les acteurs du tourisme, la CCI et les EPCI

#### **Pourquoi ?**

La notoriété des sites naturels, la renommée des stations thermales, la diversité des paysages et du patrimoine culturel et architectural, sont autant d'atouts qui fondent le développement touristique du territoire du Puy-de-Dôme. Cette affluence touristique, aussi bien hivernale qu'estivale représente une population supplémentaire lissée sur l'année de 37 000 habitants et 32 900 structures d'accueil, ce qui génère un surplus de déchets.

Plusieurs actions de communication en faveur du tri ont déjà été engagées. Cependant, on recense très peu d'initiatives en faveur de la prévention des déchets. C'est pourquoi le Conseil Général souhaite engager, là aussi en lien avec son agenda 21, une action afin d'accompagner les professionnels du tourisme dans la connaissance des actions de réduction des déchets.

#### **Quel objectif ?**

L'action a pour objectif principal la signature de convention d'engagement des professionnels du tourisme à mettre en œuvre des actions relative à la prévention des déchets.

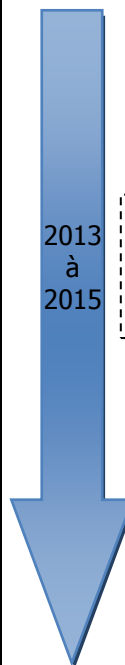
#### **Comment ?**

Au préalable de cette action, un groupe de travail sera constitué avec les acteurs du tourisme, la CCI, les agents du Conseil général en charge de ce secteur.

Il aura pour objectif de mieux définir les actions spécifiques à mettre en œuvre par les professionnels du tourisme selon les structures d'accueil (camping, gîtes, hôtels...)

Ce groupe de travail devra permettre de déboucher sur la signature d'accords avec les professionnels du tourisme pour un engagement vers la prévention.

#### **Quand ?**



2013  
à  
2015

Groupe de travail avec les professionnels afin de signer des accords et de définir des actions

## Axe 2 : Promouvoir les pratiques éco-responsables

### 2c : Impliquer les entreprises dans la prévention

Pour qui ? Les entreprises

Avec quels partenaires ? Les chambres consulaires, les organisations professionnelles et les EPCI

#### Pourquoi ?

La campagne nationale MODECOM réalisée par l'ADEME sur 100 collectivités en 2007 a mis en évidence que 22% des ordures ménagères et assimilées collectées par le service public en France (poubelle grise) ne provient pas des ménages mais d'autres producteurs, comme les commerces, les administrations, les artisans, ...

La CCI va initier prochainement une action d'éco-conception pour ses adhérents. La CMA met en œuvre des actions pour une meilleure gestion des déchets. Cependant, on ne recense pas d'actions de prévention des déchets.

#### Quel objectif ?

L'objectif du Conseil général est de travailler avec les chambres consulaires pour définir des pistes d'actions par branche professionnelle.

#### Comment ?

L'action consiste en la création de groupes de travail avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles pour définir des actions et déboucher sur la signature de charte d'engagement vers la prévention.

#### Quand ?



## Axe 2 : Promouvoir les pratiques éco-responsables

### 2d : Communiquer auprès du grand public sur les bonnes pratiques

Pour qui ? Le grand public

Avec quels partenaires ? Eventuelle agence de communication, Valtom et les EPCI

#### Pourquoi ?

La mutation des modes de vie des français génère des conséquences sur les habitudes des consommateurs qui privilégient les produits pré-emballés, le jetable, les portions individuelles...

Par ailleurs, chaque français jette en moyenne dans ses ordures ménagères 7 kg de produits emballés non consommés par an. La proportion de textiles sanitaires (couches, mouchoirs et serviettes en papier, lingettes,...) représente plus de 8 % des ordures ménagères contre 3 % en 1993. Et les emballages constituent un tiers de la poubelle.

La modification des comportements d'achat est donc essentielle.

Chaque consommateur détient le pouvoir d'acheter ou pas les produits qui lui sont proposés en fonction de ses besoins et de son mode de vie. Par ses choix et ses demandes, il peut influencer l'offre de produits et peser sur la chaîne de fabrication. A travers le consommateur, il s'agit également d'inciter les distributeurs et producteurs à changer leurs modes de conditionnement ou de réorienter certains produits très générateurs de déchets.

Cette action peut permettre également aux consommateurs des gains économiques, comme l'ont montré plusieurs opérations de comparaison entre un chariot « mini et maxi » déchets.

#### Quel objectif ?

L'objectif principal du Conseil général est de sensibiliser les consommateurs sur l'ensemble des bonnes pratiques qui produisent moins de déchets.

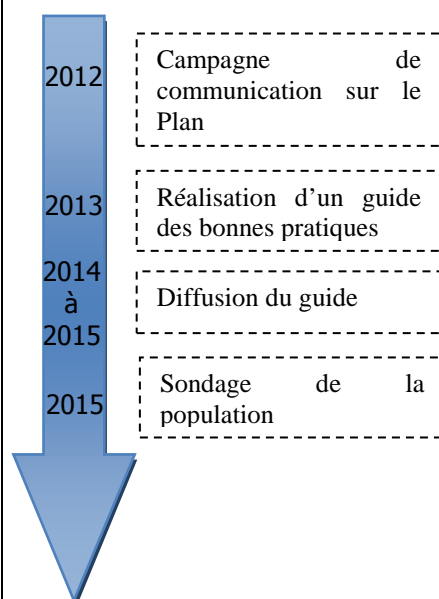
#### Comment ?

L'action consiste, après avoir communiqué de façon générale sur le Plan, en la réalisation d'un guide recensant les bonnes pratiques et conseils.

Il sera disponible sur le site internet « moins de déchets » et sur support papier. Il permettra aux consommateurs de mieux connaître les alternatives ou les façons de consommer qui réduisent la production de déchets : meilleure prise en compte des dates de fin de limite de consommation, objets qui pourraient être réparés, objets jetables, produits en vrac, ...

Un sondage sera réalisé parmi la population afin de savoir si les habitants ont eu accès au guide et s'il leur a servi.

#### Quand ?



### 3a : Mettre en place une démarche d'exemplarité sur les chantiers BTP du Conseil Général

**Pour qui ?** Les services du Conseil Général

**Avec quels partenaires ?** Direction Maitrise d'ouvrage et services des routes

#### Pourquoi ?

Le Conseil Général réalise depuis 2009 et le lancement de l'Agenda 21, des actions éco-exemplaires au sein de ses services.

Cette action s'inscrit dans la continuité de celles déjà entreprises par le Conseil général dans le cadre de ses activités, comme le tri des déchets, la suppression des gobelets jetables et l'utilisation de verres réutilisables, la réduction des impressions papier, l'intégration de critères environnementaux dans les marchés, ...

Ces actions éco-exemplaires peuvent crédibiliser les actions proposées à d'autres publics (notamment aux professionnels et aux autres administrations), et légitimer l'incitation du Conseil général à s'engager dans la prévention. Elles permettent également d'acquérir un savoir faire concret dans le montage d'actions de prévention des déchets à la fois sur le plan technique mais aussi d'animation.

#### Quel objectif ?

L'action a pour objectif principal de s'assurer de la bonne gestion des déchets issus des chantiers BTP du Conseil Général et de diminuer les quantités produites.

#### Comment ?

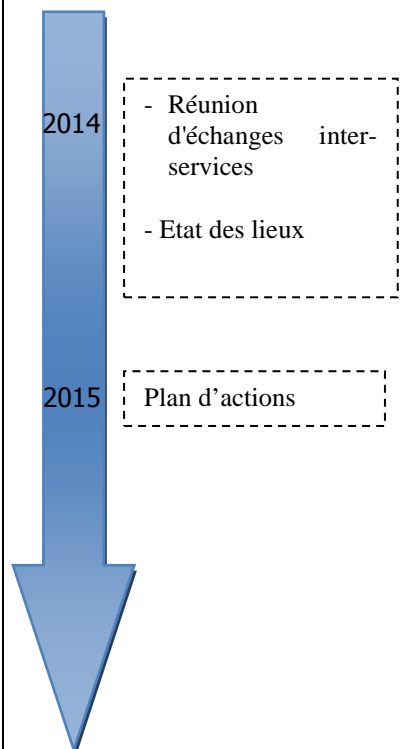
Cette action est à mener en partenariat avec la direction Maitrise d'ouvrage et les services des routes. Elle débutera par une réunion d'échange sur cette thématique qui pourra aborder :

- ✓ la prise en compte dans les cahiers des charges de la réduction et gestion des déchets en particulier sur les chantiers de démolition (déconstruction sélective avant intervention d'autres acteurs)
- ✓ la réutilisation et le recyclage des déchets et déblais excédentaires sur site et hors site en travaux publics.

Elle sera suivie par la réalisation d'un état des lieux permettant de mieux quantifier les déchets concernés et de définir un plan d'actions. Les résultats des actions engagées seront communiqués via le magazine du Conseil Général.

*NB : L'ADEME a réalisé un guide en partenariat avec le Moniteur « Prévenir et gérer les déchets de chantier ».*

#### Quand ?



## **3b : Sensibiliser / informer les personnels du Conseil général intervenant dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) sur les soins et l'hygiène générant moins de déchets**

**Pour qui ?** Les personnels rattachés à la PMI

**Avec quels partenaires ?** Personnels de la PMI, intervenants spécialisés

### **Pourquoi ?**

Aucune action de prévention n'a jusque là été menée par le Conseil général sur les déchets générés par activités liées à la Protection Maternelle et Infantile. En effet, les soins et l'hygiène des bébés font aujourd'hui appel à l'utilisation de textiles sanitaires majoritairement jetables et qui par conséquent deviennent des déchets immédiatement après utilisation.

Or il existe des alternatives susceptibles :

- de préserver le porte monnaie des publics en situation précaire,
- de préserver la santé des bébés,
- de préserver l'environnement,
- de créer de nouveaux emplois.

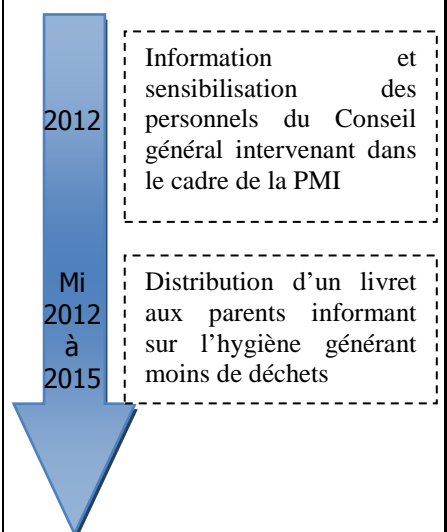
### **Quel objectif ?**

L'objectif principal est d'informer les personnels du Conseil général intervenant dans le cadre de la PMI sur les pratiques alternatives pour réduire les déchets générés par les soins et l'hygiène des bébés. Ces personnels pourront servir de relais aux assistantes maternelles et aux parents, auxquels un livret d'information sera distribué.

### **Comment ?**

Cette action consiste en une information des personnels du Conseil général intervenant dans le cadre de la PMI sur l'utilisation de produits d'hygiène générant moins de déchets. Les parents seront également informés, par le biais d'un livret distribué dans les maternités et par les assistantes-maternelles.

### **Quand ?**



## **3c : Communiquer en interne sur la prévention et poursuivre la participation aux groupes de travail interservices**

**Pour qui ?** Les services du Conseil Général

**Avec quels partenaires ?** Personnels du CG

### **Pourquoi ?**

Le Conseil Général réalise depuis 2009 et le lancement de l'Agenda 21 interne, des actions éco-exemplaires au sein de ses services. La communication interne s'inscrit donc en continuité des actions déjà entreprises, comme le tri des déchets, la suppression des gobelets jetables et l'utilisation de verres réutilisables, la réduction des impressions papier, l'intégration de critères environnementaux dans les marchés, ...

De plus, la mise en œuvre de l'Agenda 21 nécessite la réunion de groupe de travail auxquels le service déchet est associé (Agenda 21, Plan climat, éco-conditionnalités des aides...). Cette action vise à poursuivre et renforcer cette participation afin de veiller à la prise en compte de la thématique prévention des déchets dans tous les domaines où cela est possible.

### **Quel objectif ?**

L'action a pour objectifs d'inscrire dans la durée la communication en interne sur la prévention afin de maintenir la mobilisation des agents et de continuer à participer aux groupes de travail interservices ayant trait au développement durable.

### **Comment ?**

Un guide de l'éco-agent a déjà été publié dans le cadre de l'agenda 21 interne.

Cette action consistera donc à informer régulièrement l'ensemble du personnel des nouvelles actions d'éco-exemplarité mises en œuvre par le Conseil général :

- soit lors des réunions des conférences de l'encadrement,
- soit dans des réunions de services ou de directions,
- soit sur l'intranet SPIDI.

En outre, l'animateur du plan de prévention poursuivra sa participation aux groupes de travail interservices assurant ainsi la transversalité nécessaire à la prise en compte de la prévention des déchets dans de nombreux domaines.

### **Quand ?**

2011  
à  
2015

Poursuite de l'information régulière des agents sur la prévention et de la participation du service aux groupes de travail interservices

## **4a : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines des collèges**

**Pour qui ?** Les cantines des collèges

**Avec quels partenaires ?** Le CPIE, le CREEA et l'agent formateur du CG

### **Pourquoi ?**

Tous les jours, d'importantes quantités de nourriture sont jetées à la poubelle dans les restaurants scolaires :

- aliments dont les convives se sont servis mais qu'ils n'ont pas mangés,
- aliments dont les convives ne se sont pas servis,
- aliments dont les quantités ont été mal ajustées aux besoins.

C'est un constat socialement, écologiquement et économiquement choquant.

La lutte contre le gaspillage alimentaire répond donc à des enjeux :

- économiques,
- sociaux (lutte contre l'obésité),
- éducatifs (sensibilisation au goût,...),
- qualitatif (amélioration de la qualité grâce aux économies faites).

En outre, cette action s'inscrit dans la continuité des actions engagées par l'Agenda 21 du Conseil Général sur l'alimentation (produits locaux, produits bios, ...) dans les cantines des collèges.

### **Quels objectifs ?**

Le Conseil général a pour objectif principal de diminuer les déchets générés par le gaspillage alimentaire mais aussi :

- d'améliorer la qualité des repas servis dans les cantines des collèges,
- redonner du sens à la nourriture et de la valeur au travail nécessaire pour la préparer,
- valoriser le travail des cuisiniers.

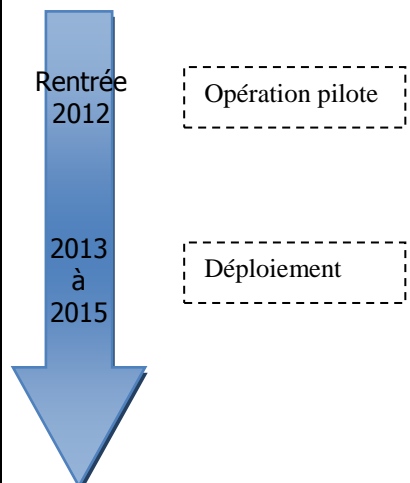
### **Comment ?**

L'action consiste à mettre en place une opération pilote d'éducation à l'alimentation et de sensibilisation au gaspillage alimentaire avec un ou deux collèges tests, en partenariat avec le CPIE, le CREEA et l'agent du Conseil général rattaché au labo spécialisé dans la formation des personnels de cuisine.

Si les résultats sont positifs, l'opération serait déployée sur d'autres établissements.

Outre une communication à l'intérieur des établissements, la mise en œuvre de cette action et ses résultats seront communiqués via le magazine du Conseil Général.

### **Quand ?**



## **4b : Réaliser une opération « collèges témoins »**

**Pour qui ?** Les collèges

**Avec quels partenaires ?** Le Valtom, le CREEA, le rectorat et la direction éducation du CG

### **Pourquoi ?**

La démarche éducative permet de développer dès le plus jeune âge une attitude éco-responsable et de préparer le comportement des citoyens de demain. L'action s'appuie donc sur une démarche pédagogique à destination des adolescents, dans le cadre scolaire.

Elle s'inscrit dans la poursuite de l'action « école témoin », réalisée par le Valtom depuis 2009. Des éducateurs à l'environnement animent des journées de sensibilisation du public scolaire, avec chaque année, une vingtaine d'établissements participants.

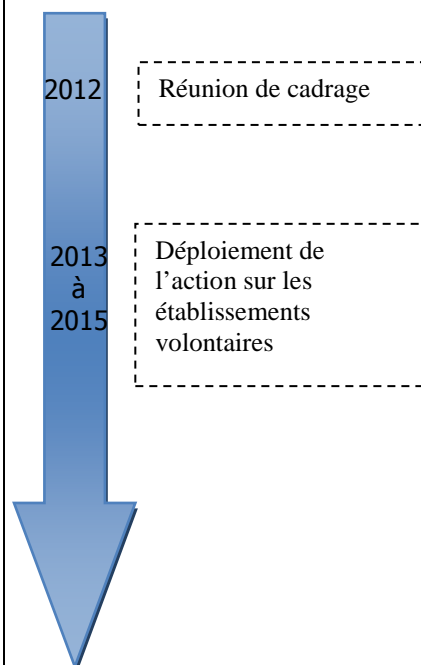
### **Quel objectif ?**

Cette action a pour objectif d'amener un maximum de collèges à s'engager dans une opération « collège témoin » afin que chaque établissement mette en œuvre des actions de prévention de déchets et en réalise un suivi.

### **Comment ?**

L'action débutera par une réunion de cadrage avec le Valtom, le CREEA, le rectorat et les services du Conseil général afin d'étudier les modalités du développement de l'action type « écoles témoins » aux collèges. L'avancée du déploiement de l'action et ses résultats pourront être communiqués via le site « moins de déchets » et le magazine du Conseil Général.

### **Quand ?**



## Axe 5 : Animation du réseau et cohérence Plans/programmes

### 5a : Accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes locaux de prévention

**Pour qui ?** Les EPCI de collecte du département

**Avec quels partenaires ?** EPCI, formateurs spécialisés, gestionnaire de sites

#### Pourquoi ?

Parce que le Conseil général se positionne en chef d'orchestre de la prévention départementale et que son rôle d'animateur du réseau des porteurs de programmes est essentiel.

Le Conseil général doit centraliser les actions de prévention menées sur l'ensemble du territoire et il doit venir en appui des collectivités dans la mise en œuvre de la démarche.

#### Quel objectif ?

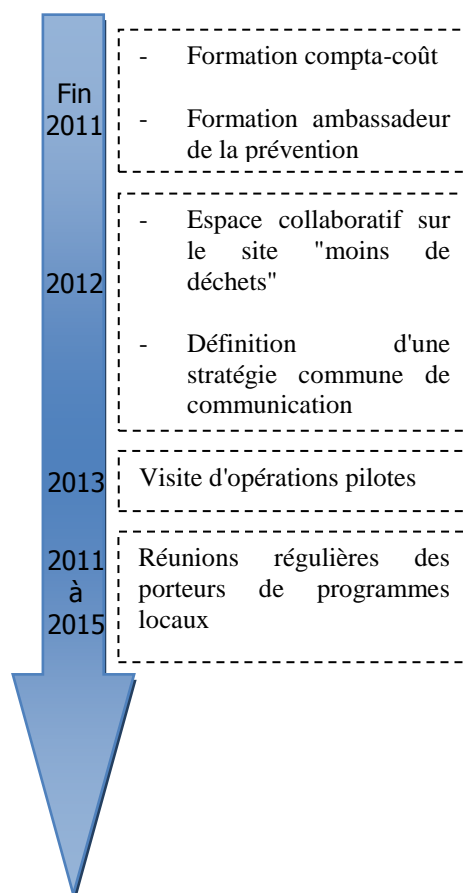
L'objectif principal est de faire émerger sur le territoire des programmes locaux de prévention des déchets, afin que 80% de la population du département soit couvert par un programme de prévention.

#### Comment ?

L'action comporte plusieurs volets :

- ✓ Information sur la prévention des déchets dont
  - réunions régulières des animateurs des programmes de prévention (échanges d'expériences locales,...)
  - visites d'opérations pilotes (broyage DV, éco-tourisme, éco-manifestations, éco-exemplarité du CG, ...)
  - organisation de formations thématiques
  - espace collaboratif sur le site internet « moins de déchets » afin d'échanger entre acteurs
- ✓ Définition d'une stratégie commune de communication (slogan, thèmes, ...),
- ✓ Mise à disposition d'outils communs pour la mise en œuvre (guides Ademe, guide de l'éco-agent du CG, ...),
- ✓ Soutien technique à la mise en œuvre d'une démarche éco-exemplaire.

#### Quand ?



## Axe 5 : Animation du réseau et cohérence Plans/programmes

### 5b : Accompagner et soutenir les autres acteurs du territoire intervenant sur des thématiques spécifiques

**Pour qui ?** Les différents acteurs de la prévention

**Avec quels partenaires ?** Ensemble des acteurs de la prévention autres qu'EPCI, formateurs spécialisés, gestionnaires de sites

#### Pourquoi ?

La prévention est l'affaire de tous : tout le monde produit des déchets et porte une responsabilité des quantités actuellement générées. La prévention des déchets comporte de multiples actions pouvant être réalisées par des acteurs d'horizons variées. Cette action consiste à soutenir des projets relatifs à la prévention des déchets portés par des acteurs autres que les EPCI.

#### Quel objectif ?

L'objectif principal est de soutenir d'autres acteurs que les EPCI dans la réalisation d'actions concourant à la réduction des déchets.

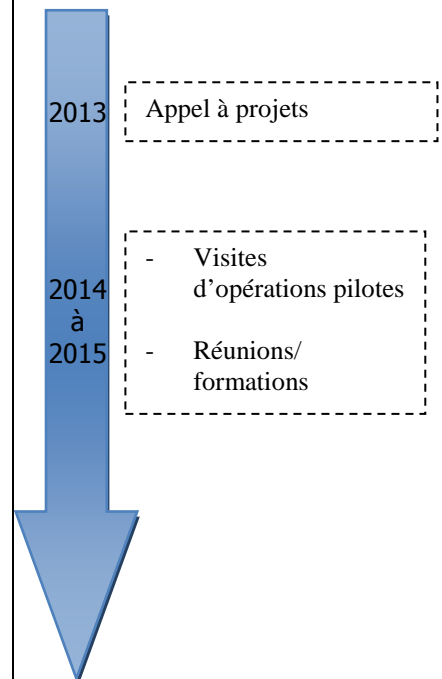
#### Comment ?

L'action comporte plusieurs volets :

- ✓ Visites d'opérations pilotes sur le département ou à proximité,
- ✓ Organisation de réunions et/ou de formations thématiques,
- ✓ Soutien technique et/ou financier à des projets innovants retenus notamment dans le cadre d'un appel à projets.

Les résultats de l'appel à projets seront communiqués via le magazine du Conseil Général.

#### Quand ?



## Axe 5 : Animation du réseau et cohérence Plans/programmes

### 5c : Suivre les actions de prévention sur le département

**Pour qui ?** Les EPCI porteurs de programmes

**Avec quels partenaires ?** EPCI porteurs de programme, services du CG, Valtom

#### **Pourquoi ?**

Cette action permet d'avoir une vision départementale des actions de prévention entreprises pour apporter une cohérence territoriale et pouvoir comparer les résultats.

Dans le cadre du plan départemental de prévention, les indicateurs suivis intègrent l'ensemble des indicateurs des actions et des indicateurs socio-économiques et autres facteurs exogènes.

Afin de pouvoir comparer les indicateurs fournis par différents EPCI, il est nécessaire de définir une méthodologie commune de suivi et de calcul de ces indicateurs. Pour ce faire, les règles de calculs des indicateurs seront définies avec la participation des EPCI au travers de réunions.

#### **Quel objectif ?**

L'objectif principal est de fournir et de définir les modes de calculs et de suivre les indicateurs de prévention au niveau départemental. Cette action vise à accompagner les collectivités dans le choix et la méthode de calcul des indicateurs des programmes locaux de prévention des déchets de manière à pouvoir réaliser un suivi homogène sur l'ensemble du département et comparer l'ensemble des collectivités.

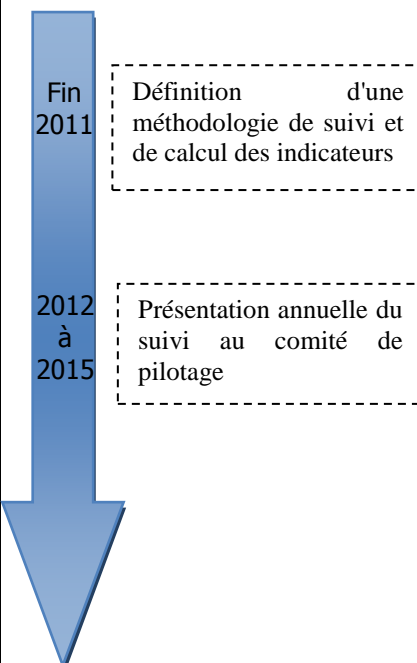
#### **Comment ?**

Un groupe de travail regroupant les EPCI et les services du Conseil Général va être constitué afin de définir une méthodologie commune aux EPCI de suivi et de calculs des indicateurs.

Ces indicateurs devront être intégrés dans les rapports annuels des EPCI.

Les actions de prévention seront suivies au niveau du département et présentées annuellement au comité de pilotage. Elles feront l'objet d'une communication plus large via le site « moins de déchets » et le magazine du Conseil Général.

#### **Quand ?**



# Tableau de Bord

## Données à suivre en tant que facteurs extérieurs

Catégorie	Nom de l'indicateur	Données initiales	Année de référence	Périmètre	Source de données	Utilisation de l'indicateur	Fréquence d'actualisation	2012	2013	2014	2015
Démographie	Population municipale	667 303	2008, parue au 1er janvier 2011	Plan	INSEE	Pour tout calcul en kg/hab	Tous les ans				
	Nombre logements individuels	179 146	2007, parue au 1er janvier 2010	Département	INSEE	Compostage	Tous les ans				
	Nombre de logement total	282 120	2007, parue au 1er janvier 2010	Département	INSEE	STOP PUB	Tous les ans				
	Nombre de naissances	6 865	2008	Département	INSEE	Couches lavables	Tous les ans				
	Nombre de ménages	282 120	2007, parue au 1er janvier 2010	Département	INSEE	Calcul taille des foyers	Tous les ans				
	Taille des foyers	2,2	2007, parue au 1er janvier 2010	Département	INSEE	Compostage	Tous les ans				
Touristique	Nombre de structures d'accueil	32 886	2009	Département	ADDT	actions touristiques, évolution déchets	A priori tous les ans				
	Equivalent touriste	37 000	2009	Département	ADDT	actions touristiques, évolution déchets	A priori tous les ans				
	Nombre d'éco-labels	15	21-févr-11	Département	ecolabels.fr	actions touristiques, évolution déchets	A priori tous les ans				
	Emplois touristiques saisonniers	9 535	2003	Département	INSEE	actions touristiques, évolution déchets	A priori tous les ans				
Economique	Nombre d'entreprises	29 542	2010	Département	INSEE	Pour nuancer les évolutions déchets	A priori tous les ans				
	Taux de chômage	8,8%	3ème trimestre 2010	Département	INSEE	Pour nuancer les évolutions déchets	A priori tous les ans				
Social/insertion	Nombre de structures d'insertion	53	2010	Département	préfecture	Evolution offre social	-				
	dont structures en lien avec la prévention	5	2010	Département	préfecture	Evolution offre social	-				
Modes de consommation	Montant moyen dépenses ménages	27 236 €	2006	Sud ouest	INSEE	Evolution déchets en 2014	-				

Indicateurs de production

**Suivi de la production de déchets du Puy de Dôme :**

	Source	Fréquence	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Objectif 2015
Ordures ménagères et assimilées	Suivi PDEDMA - en kg/hab/an	Tous les ans	347						-7%
<i>Evolution OMA</i>	<i>Calcul</i>	<i>Tous les ans</i>		-1	-1	-1	-1	-1	
Déchets des déchèteries	Suivi PDEDMA - en kg/hab/an	Tous les ans	202						
<i>Evolution déchets des déchèteries</i>	<i>Calcul</i>	<i>Tous les ans</i>		-1	-1	-1	-1	-1	
dont Déchets verts	Suivi PDEDMA - en kg/hab/an	Tous les ans	51						
dont Encombrants	Suivi PDEDMA - en kg/hab/an	Tous les ans	54						

[Notice](#)

8 indicateurs

## Indicateurs globaux

Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Méthode de mesure	Année de référence 2010	Objectifs					Résultats				
				2011	2012	2013	2014	2015	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Indicateurs de moyens</b>													
Moyens humains affectés	En ETP	Suivi du temps passé par l'équipe projet	0	0,4	0,9	0,6	0,7	0,7					
Moyens financiers affectés	En €	Moyens financiers du Plan	0	94 500	220 000	202 000	128 000	108 000					
		dont soutien aux acteurs du territoire	0	34 500	68 000	68 000	68 000	68 000					
<b>Tableau d'avancement du Plan</b>													
Axe 1 - Evitement à la collecte	Nombre de formation	En nombre	Comptage par actions et bilan sur l'axe	0	1	3	4	3	3				
	Nombre d'annuaire téléchargé	En nombre		0	0	0	5 000	10 000	20 000				
Axe 2 - Promouvoir les pratiques éco-responsables	Nombre de réunions	En nombre	Comptage par actions et bilan sur l'axe	0	3	3	7	8	5				
	Nombre de guide diffusé	En nombre		0	0	0	0	285 000					
Axe 3 - Eco-exemplarité du Conseil Général	Nombre de réunions	En nombre	Comptage par actions et bilan sur l'axe	0	11	13	10	15	12				
	Livret d'information sur les soins et l'hygiène générant moins de déchets distribué	En nombre		0	0	8 000	8 000	8 000	8 000				
Axe 4 - Education des scolaires	Nombre de cantines luttant contre le gaspillage alimentaire	En nombre		0	0	2	10	20	30				
	Nombre de "collèges témoins"	En nombre		0	4	8	10	20	30				
Axe 5 - Animation du réseau par le CG et cohérence Plan/programmes	Sessions d'échanges (réunions, formations, visites, ...)	En nombre	Comptage par actions et bilan sur l'axe	0	22	20	22	22	22				
<b>Indicateurs d'engagement dans des programmes sectoriels ou des actions génératrices d'évitement</b>													
Nombre d'organismes soutenus financièrement et/ou techniquement par le CG pour des actions de prévention	En nombre	Comptage par actions et bilan sur le Plan	0	1	2	4	6	8					
Population couverte par un programme	En %	Population collectivité engagée dans un PLP sur total périmètre	0%	0%	89%	93%	93%	100%					
<b>Indicateurs des quantités de déchets évités</b>													
Quantité d'OMA du département	En %		0%	0%	-2%	-3%	-5%	-7%					



## Indicateurs de suivi des actions

Les Actions	Catégorie indicateur	Intitulé indicateur	Unité de mesure	Objectifs					Commentaires	Bilan total plan	Résultats				
				2011	2012	2013	2014	2015			2011	2012	2013	2014	2015
3a. Mettre en place une démarche d'éco-exemplarité sur les chantiers BTP du CG	Indicateurs de moyens	Temps de travail des agents (équipe prévention)	en jour				12,5	6		18,5					
		Moyens financiers alloués (externe)	en €							0 €					
	Indicateurs de réalisation	Réunions avec la direction Maîtrise d'ouvrage	en nombre				5	2		7					
	Indicateurs de participation	Taux de chantiers éco-exemplaires	en %					15%		15%					
	Indicateurs de flux de déchets évités	Non quantifiable	NQ												
3b. Sensibiliser / informer les PMI et assistantes maternelles sur les soins et l'hygiène générant moins de déchets	Indicateurs de moyens	Temps de travail des agents (équipe prévention)	en jour	5	8,5					13,5					
		Moyens financiers alloués (externe)	en €		4 000 €					4 000 €					
	Indicateurs de réalisation	Nombre de réunions	en nombre	2 (réunions préparatoires)	3 (2 préparatoires et 1 d'information)					5					
	Indicateurs de participation	Diffusion d'un livret de sensibilisation aux parents	en nombre		8 000	8 000	8 000	8 000		32 000					
	Indicateurs de flux de déchets évités	Participation à l'objectif global de réduction des OMA de - 7 %	NQ							30					
3c. Communiquer en interne sur la prévention et poursuivre la participation aux groupes de travail interservices (climat, agenda 21, ...)	Indicateurs de moyens	Temps de travail des agents (équipe prévention)	en jour	17	22					39					
		Moyens financiers alloués (externe)	en €							0 €					
	Indicateurs de réalisation	Nombre de réunions dans lesquelles la prévention est abordée	en nombre	9	10	10	10	10		49					
	Indicateurs de participation	Pas d'indicateur	SO												
	Indicateurs de flux de déchets évités	Non quantifiable	NQ												
4a. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines des collèges	Indicateurs de moyens	Temps de travail des agents (équipe prévention)	en jour	3	20	15	15	15		68					
		Moyens financiers alloués (externe)	en €		10 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €		64 000 €					
	Indicateurs de réalisation	Nombre total de cantines participantes	en nombre	2	10	20	20	30		30					
	Indicateurs de participation	Nombre de personnes sensibilisées	en nombre	520	2 600	5 200	7 800			7800					
	Indicateurs de flux de déchets évités	Quantités de déchets évités	en tonnes	5	25	50	75			75					
4b. Réaliser une opération «collèges témoins»	Indicateurs de moyens	Temps de travail des agents (équipe prévention)	en jour	2	15					17					
		Moyens financiers alloués (externe)	en €		10 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €		46 000 €					
	Indicateurs de réalisation	Nombre de collèges sensibilisés sur 81	en nombre	81						81					
	Indicateurs de participation	Nombre de collèges participants sur 81	en nombre	4	8	10	20	30		30					
	Indicateurs de flux de déchets évités	Quantités de déchets évités	en tonnes	18	36	45	90	135	estimation ADEME Auvergne à réactualiser chaque année	135					
5a. Accompagner les collectivités vers des programmes locaux de prévention	Indicateurs de moyens	Temps de travail des agents (équipe prévention)	en jour	15	30	12	12	12		81					
		Moyens financiers alloués (externe)	en €	3 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €		163 000 €					
	Indicateurs de réalisation	Participation à certains comités de pilotage des programmes	en nombre	2	6	12	12	12		44					
	Indicateurs de participation	Sessions d'échanges (ateliers, formations, visites)	en nombre	9	6	2	2	2		21					
	Indicateurs de flux de déchets évités	Collectivité participant à chaque session d'échanges	en nombre	13	13	13	13	13							
5b. Animer et soutenir les autres acteurs du territoire (hors programme local) intervenant sur des thématiques spécifiques	Indicateurs de moyens	Temps de travail des agents (équipe prévention)	en jour	9	10	10	10	10		49					
		Moyens financiers alloués (externe)	en €	3 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €		15 500 €					
	Indicateurs de réalisation	Sessions d'échanges (ateliers, formations, visites)	en nombre	6	6	6	6	6		30					
	Indicateurs de participation	Participants à chaque session d'échanges	en nombre	15	15	15	15	15							
	Indicateurs de flux de déchets évités	Non quantifiable	NQ												
5c. Suivre les actions de prévention sur le département (méthodologie de suivi commune, indicateurs, tableau de bord...)	Indicateurs de moyens	Temps de travail des agents (équipe prévention)	en jour	16	9	12	12	12		61					
		Moyens financiers alloués (externe)	en €							0 €					
	Indicateurs de réalisation	Réunions du comité de pilotage du Plan	en nombre	5	2	2	2	2		13					
	Indicateurs de participation	Réalisation d'un tableau de bord de la prévention dans le département	en nombre	1	1	1	1	1		5					
	Indicateurs de flux de déchets évités	Participants aux réunions du comité de pilotage du Plan	en nombre	33	33	33	33	33							
	Suivi de la production d'OMA par rapport à l'objectif de - 7 %	en %	0%	-2%	-3%	-5%	-7%		-7%						